



Folio

JUILLET 2006

**ÊTRE ACTEUR D'UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ EN MUTATION :
BEING A PLAYER IN A CHANGING
MODEL OF SOCIETY :**



La mondialisation des échanges, l'accélération de la libre circulation des biens, des services et du capital sont naturellement sources de dynamique nouvelle, aux contours peu définis, des rapports sociaux.

Fait nouveau mais attendu, les nouvelles puissances, l'Inde et la Chine avec leurs 2,4 milliards d'habitants, ne sont plus réduites à des productions médiocres, les travailleurs se qualifient, les salaires, en partie, progressent, la consommation aussi et ce dans un contexte écologique désastreux.

Malgré la plus grande part prise par des outils de régulation tel l'O.M.C., le nouveau capitalisme agit sans contrôle, les politiques, même la minorité d'entre eux légitimée par le suffrage universel, ne semblent guère peser face au pouvoir des actionnaires. Le « capitalisme total » s'oppose à la libre entreprise et au nom de la concurrence, entrave celle-ci.

Les États se retirent progressivement du jeu. De moins en moins patrimoniales et familiales, les firmes sont aussi de moins en moins nationales. Les appels réitérés pour un gouvernement économique européen avec fonction de tutelle de la Banque centrale européenne, ne sont toujours pas entendus. Les succès de l'euro sur la place mondiale ne sont pas appréciés suffisamment par les gouvernants et par les populations.

The globalization of trade, and the acceleration of the flows of goods, services and capital, are of course creating a new dynamism in the social relationships - however undefined these trends remain.

What is new, if hardly unexpected, is that two new powers, India and China – with a combined population of 2.4 billion, are no longer simply producing lower-end products. Worker qualifications are improving, wages are rising for many, and with them consumption – in a disastrous ecological context.

Despite the strengthened regulatory role of the WTO, the new capitalism operates essentially uncontrolled; political leaders, even the minority among them legitimized by universal suffrage, seem to carry little weight against the power of shareholders. In the name of competition, “total capitalism” is in effect hobbling free enterprise.

Governments are progressively opting out of the game. Companies are less often controlled by families or individuals, and indeed ownership is increasingly less national.

Repeated calls for a European economic government and greater supervision by the European central bank go essentially unheard. Neither the Europeans themselves nor their governments seem to appreciate the euro's success in world markets.

Du fait de l'impuissance des réglementations nationales et des contradictions de l'Union européenne, on en vient à situer au niveau mondial, là où les problèmes se posent, la recherche d'outils évitant le pire dans la concurrence mondiale effrénée.

Seul un espace continental, l'Europe, a depuis longtemps tracé son sillon social et s'intéresse, même modestement, aux équilibres environnementaux.

Or la construction européenne ne trouve pas l'élan suffisant pour s'imposer comme interlocuteur majeur, garantissant un modèle de société fort d'une culture porteuse de sens et de dialogue. Si heureusement les partenaires sociaux européens (UNICE, CEEP, CES) maintiennent une permanence dans leurs recherches de concertation, dans les faits, les nouvelles inégalités l'emportent sur les nouvelles solidarités.

Aux inégalités anciennes qui perdurent s'ajoutent des inégalités nouvelles à l'intérieur même du salariat, l'augmentation de la masse des travailleurs pauvres en est une expression.

De plus, le vieillissement de la population, le chômage de masse, le sous emploi des jeunes et des seniors contribuent à faire reposer sur la tranche 30-50 ans l'essentiel de l'activité et par conséquent de la solidarité.

Une conséquence de ces résultats est le déséquilibre récurrent des comptes sociaux, laissant aux générations à venir le poids des dettes cumulées. Les régimes sociaux des Etats membres dont les contributions au financement de la protection sociale reposent essentiellement sur les salaires, dépassent les objectifs de la solidarité interprofessionnelle, les solidarités salariales pallient l'insuffisance des solidarités nationales. Le paritarisme, expression majeure du dialogue social subit des contraintes croissantes au delà du droit du travail. La capacité des mutualités à répondre aux demandes individuelles ne saurait être la seule réponse à une dégradation des conventions collectives.

C'est l'alliance des deux grandes composantes de l'économie sociale de la protection sociale, mutualistes et paritaires, qui conditionne le maintien et le progrès du lien social dont la couverture de la santé et les revenus de remplacement constituent l'aspect le plus concret.

Nos sociétés de personnes préservent ainsi leur identité face aux sociétés de capitaux. Le secteur non lucratif bénéficie d'une présence remarquable dans l'ensemble du mouvement social. Fort des potentialités de la vie associative et contractuelle, il doit promouvoir le modèle de société européenne.

La XXXI^e Rencontre Ipse à Helsinki & Tallinn les 1er et 2 septembre 2006 « Modèle social européen ou modèle de société : l'engagement des acteurs sociaux » permettra de par la qualité des intervenants, la convivialité propre aux événements Ipse de débattre sur ces thèmes.* ■

* Voir le programme en pages 26-27

The source of this paradox can be found in the weakness of national regulations and the contradictions within the European Union. We now have to turn to the global level, where the real problems can be found, in order to find the means of avoiding the worst aspects of reckless worldwide competition.

Until now, only one continent – Europe – has long embarked on the path of social solidarity and, albeit modestly, concern for ecological balance. But there is not enough force behind the building of Europe to make the EU a major force for guaranteeing a social model based on meaning and dialogue. Even if, happily, the social partners, (Unice, CEEP and ETUC) continue to seek a degree of cooperation, in fact new inequalities continue to gain the upper hand over any new solidarity.

In effect, new inequalities, even among wage-earners, are being added to long-standing injustices, as demonstrated by the increasing number of the working poor. Moreover, population ageing, massive unemployment and underemployment of young people and seniors serve to place most occupational activity – and most of the burden of sustaining the social system – on the 30-50 age group. This fact, in turn, leads to imbalances in countries' social services accounts, with the accumulated debt passed on to future generations.

Since the financing of social service regimes derives essentially from payroll taxes, which now are called on to finance other objectives, these levies now in effect serve as a replacement for the insufficient level of taxpayer contributions. The bilateral management of mandatory social services, a major element of the labor-management dialogue, is under increasing pressure that goes beyond the realm of labor law. The capacity of mutual insurance mechanisms to meet individual needs cannot be the sole response to the weakening of collective labor agreements.

In effect, it is the alliance of the two elements of social economy of protection – mutual insurance and bilaterally-managed mandatory services – that will determine the maintenance and further progress of social solidarity, as concretely exemplified by health insurance and the provision of wage substitutes such as unemployment insurance and pensions.

Society based on the individual has thus far kept its identity against society based solely on capital. The non-profit sector has a strong presence throughout organized civil society. With its great potential for voluntarism, it should help promote the European social model.

Given the quality of the contributors and the friendliness that characterizes Ipse Meetings, the 31st Ipse forum in Helsinki and Tallinn on September 1st and 2nd, 2006, with its theme, "European social model or model society, the social actors' involvement," will be an excellent opportunity to discuss these topics.* ■

* See the program for the forum on pages 26 and 27.



ET POURTANT... *Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse*

D'abord les nuages et les oiseaux noirs.

Les cumulus cachent le soleil.

Les freux, individuels, les corneilles collectives, se partagent le bas des cieux.

Avec son talent fou, Italo Calvino titrait un recueil de nouvelles : "Le corbeau vient en dernier », récits de la résistance italienne mêlant engagement, fantaisie et ironie amusée, et cette chanson : "Le jour est fini, la nuit tombe. Les cieux sont bleus, les cloches commencent à sonner".

Voici où nous en sommes.

Un an déjà qu'une forte minorité de citoyens européens consultés par voie référendaire recalèrent un projet de nouveau traité prétentieusement qualifié de Constitution. Trop libéral chez les Français, jadis porteurs des lumières puis plus récemment plutôt lampistes ; trop social chez les Néerlandais attachés à la liberté du commerce ; les 23 autres États membres furent mis devant un choix qui n'était pas vraiment le leur.

Certes, l'Europe des pères fondateurs

et de leurs aînés était dépassée. Comment, sauf à relire Italo Calvino, ou vivre en ex-République yougoslave, comprendre le prix de la paix ? Et pourtant, les nuages, même diluviens, passent et fertilisent les sols, les laves volcaniques produisent le Lacrima Christi, vignoble fameux du Vésuve.

Les corbeaux sont les oiseaux qualifiés de plus intelligents par les ornithologues. Ils sont rusés, sociaux et bénéficient de la proximité du savoir humain.

L'Europe est traversée par des plages de doute, voire de pessimisme avec la conviction de plus en plus partagée que l'existence actuelle des parents serait préférable à celle que connaîtront leurs enfants. Quel succès pour une société riche et aussi prétentieuse que vidée de sens, aidée en cela par le racolage imbécile de nombre de médias !

Il convient dès lors de nuancer ce constat. Des pays à croissance rapide, tel l'Espagne, réagissent autrement que des sociétés "historiquement plus aisées" où le popu-

lisme pourtant se développe aussi avec aisance.

Ce n'est pas en soi la mondialisation des échanges juste accélérée, la globalisation des marchés porteurs de banalisation, qui remettent en cause le modèle social européen, victime des délocalisations et du capitalisme financier l'emportant sur le capitalisme entrepreneurial. C'est le modèle de société européenne où l'économie et le social se conjuguent pour la richesse de cultures où création et responsabilité sont associées.

L'Europe ne peut pas ne pas agir.

Elle le fera avec d'autant plus de pertinence que le mouvement social, les partenaires sociaux et l'ensemble de la société civile organisée encourageront les politiques à assumer toute leur responsabilité, particulièrement en créant les conditions d'association de la liberté d'entreprendre, de développement durable et de la nécessaire régulation fondée sur la protection sociale. ■

NEVERTHELESS... *Dominique Boucher, General Delegate of Ipse*

First the clouds arrive, then the black birds.

The stormy clouds hide the sun.

The solitary rooks and the companionable hooded crows share the lower section of the sky.

The incredibly gifted Italo Calvino named one of his collections of short stories *Ultimo viene il corvo* (The crow is the last to come). In this collection he writes about the Italian Resistance with a committed style full of imagination and amused irony. He also transcribes the song: "The day is over, the night is falling. The skies are blue, the bells begin to chime."

This is our current situation.

A whole year has gone by since a large minority of European citizens consulted by referendum rejected a new treaty pretentiously called "Constitution".

It was considered too economically liberal by the French, who at one time were forerunners in the fight for Enlightenment but now seem more like underlings. The Dutch, who are attached to free trade, thought the treaty was too focused on social issues. The 23 other EU

members were faced with a choice which was not really theirs to make. Indeed, the Europe created by the founding fathers and the previous generation is now obsolete. How can we understand the value of peace today, unless we re-read Italo Calvino or decide to live in ex-Yugoslavia?

Nevertheless, the clouds, even shedding torrential rains, will cease and help fertilize the earth; volcanic lava produced the Lacrima Christi, a famous vineyard on Vesuvius.

According to ornithologists, crows are the most intelligent birds in the world. They are cunning, sociable and know how to profit from their nearness to human science.

Europe is undergoing periods of doubt, even of pessimism, with an increasingly widespread conviction that today's parents lead a better life than the one their children will experience in the future. What a triumph for our contemporary society, as materially rich as it is devoid of meaning; helped in this by the brainless solicitations of most of the media!

One should therefore qualify this assertion: countries with fast economic growth, such as Spain, react differently from societies that are "traditionally richer", but where populism is also on the rise.

The problem is not that of globalization, which has merely been accelerated, or of the globalization of markets stimulating commoditization that challenge the European social model, threatened by re-localizations and by the victory of financial capitalism over entrepreneurial capitalism.

It is the European social model, where economic and social topics are combined to enrich cultures where creativity and responsibility are linked.

Europe cannot sit back and not react. It will react all the more relevantly that all social movements, social partners and the entire organized civil society will encourage politicians to take on their full responsibilities. This will help create the necessary conditions to develop at once freedom of enterprise, of sustainable development and of a necessary regulation based on the protection of social rights. ■



LES SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL VOIENT LEUR DIVERSITÉ RECONNUE PAR L'UNION EUROPÉENNE. *Jean Picot*

THE EUROPEAN UNION RECOGNIZES A NUMBER OF SOCIAL SERVICES OF GENERAL INTEREST.

Précédent l'adoption par le Conseil européen des 29 et 30 mai, La Commission européenne a adopté le 26 avril une communication sur les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne (SSIG pour les amateurs de sigles).

Before the political agreement on the services directive reached by the European Council on May 29th and 30th, the European Commission had approved a communication on social services of general interest (or, for acronym fans, SSGI).

Cette information appelle, pour le moins, deux ordres de commentaires :

Sur le fond : sont donc exclus de la « directive services », héritière de la défunte directive Bolkestein, un certain nombre d'activités réunies sous l'appellation de services sociaux d'intérêt général : outre les services de santé, les régimes légaux et complémentaires de protection sociale sous leurs diverses formes d'organisation (mutualistes ou professionnelles), et plus généralement les services couvrant des risques inhérents à la personne (aide à l'insertion, logement social...).

Certaines conditions sont posées : principe de solidarité, absence de but lucratif, respect des droits humains fondamentaux (c'est bien le moindre !), protection des personnes les plus vulnérables...

En application du principe de subsidiarité, les États Membres conservent la liberté de définir les missions d'intérêt général, de fixer leurs modalités administratives, à la condition d'agir dans la transparence, de ne pas abuser de la notion d'intérêt général et de maintenir ces activités compatibles avec les autres domaines du droit communautaire.

La Commission introduit un processus de suivi de ces services dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC), outil décidément bien utile.

Reconnaissons modestement qu'il faudra une lecture attentive de cette communication et des futurs textes pour cerner exactement la portée et les conditions d'exercice de ce secteur d'activité.

Sur la procédure : cette décision de la Commission est l'aboutissement d'une procédure où le Parlement européen a joué un rôle majeur. Car c'est bien le Parlement qui a pris l'initiative d'exclure clairement les services sociaux et de santé de la directive services, en conséquence d'une action des syndicats européens et au terme d'un compromis politique entre les élus.

Jacques Delors a déclaré récemment que si cette mesure avait été proposée en parallèle avec la directive services, la ratification en aurait été plus aisée.

(Au premier rang des députés européens ayant joué un rôle déterminant dès les premiers débats, figurait Philippe Herzog, président de Confrontations Europe.)

Quoi qu'il en soit, on a suffisamment regretté ça et là le « déficit démocratique » de l'Union pour ne pas manquer de saluer cette conjonction d'une direction

This calls for comment on two fronts, at the very least.

Content: A number of activities which fall into the category of social services in the public interest will be excluded from the new "services directive," of which the now defunct Bolkestein Directive is the predecessor: these include health care and both statutory and supplementary social security schemes in their various forms (mutual or professional) as well as, more generally, any services pertaining to issues related to personal risk (work placement, public housing...).

The communication outlines a number of conditions: solidarity, non-profit status, respect for fundamental human rights (it's the least they could do!), protection of the vulnerable...

In keeping with the principle of subsidiarity, the Member States are free to define their own public interest projects and determine their own administrative structures, so long as they maintain transparency, do not misuse the definition of public interest, and are compatible with other areas of applicable Community law.

The Commission also introduces a monitoring process for these services by means of an extremely useful tool, the Open Method of Coordination (OMC).

Let us humbly point out that it will be necessary to read this statement, and any future texts on the subject, with extreme care if we are to understand the sector's scope and working conditions with any kind of precision.

Procedure: The Commission's decision is the outcome of a procedure in which the European Parliament played a major role. It was, after all, the Parliament which chose to take the initiative of definitively excluding social services and health care from the services directive, following a series of actions by European trade unions and a political compromise amongst elected officials.

Jacques Delors said recently that if this communication had been proposed parallel to the services directive, the ratification process would have been much easier.

(Philippe Herzog, president of Confrontations Europe, was foremost amongst the Member of European Parliament who played a key part in initial debates on the subject).

politique (celle du Parlement) et d'une expertise technique (celle de la Commission).

Ainsi va donc l'Europe qui n'est pas moribonde après le séisme franco-néerlandais. Une certaine léthargie intellectuelle à l'égard du projet européen semble avoir gagné nos contrées gauloises. Il est à craindre que la campagne électorale qui s'y engage, sous des auspices hélas peu glorieux, tiennne l'Europe « hors sujet ».

Pourtant une annonce comme celle-ci, moins anodine qu'elle ne paraît, devrait permettre un réveil des consciences. Elle illustre en tous cas les possibilités qu'offre une procédure démocratique exercée dans le cadre des institutions de l'Union, qui appellent certes des développements à la hauteur des exigences du monde actuel.

Qu'on pardonne cette lueur d'espoir à un vieil Européen dont la prime jeunesse s'est écoulée à une époque où le tragique l'emportait sur le burlesque. ■

Whatever the case may be, the Union's "democracy deficit" has been so regrettable that one can only praise the current conjunction between political directive/authority (the Parliament's) and technical expertise (the Commission's).

This, then, is Europe today, and it is hardly moribund after the Franco-Dutch shock. A certain intellectual lethargy regarding the European initiative seems to be pervasive in France, and it is worryingly likely that during the upcoming elections, which take place under sadly inglorious auspices, the subject of Europe will be considered "off limits."

This announcement, however trivial it may seem, should serve as a wake up call. In any case, it illustrates what becomes possible when a democratic process takes place within the Union's institutions, which are calling for developments consistent with the demands of the world today.

Please pardon this glimmer of hope from an old European whose youth was spent in an era whose burlesque was overshadowed by the tragic. ■

L'UNION EUROPÉENNE S'INTERROGE



(1) WHAT ARE THOSE GALLIC DOING ?

(2) THEY ARE CONCENTRATING ALL THEIR ENERGY ON THE ELECTION OF THEIR NEW CHIEF IN ELEVEN MONTHS !

(3) NO USE TO DISTURB THEM, THEY DON'T EVEN LOOK AT USE !

LE TROPHÉE SOCIAL DES TÉLÉCOMS

Le Trophée Social des Télécoms a été remis à SFR, lors de la cérémonie organisée à cette occasion le 8 juin dernier, en récompense de leur initiative innovante en Ressources humaines.

Organisé sur l'initiative d'UNETEL-RST, organisation professionnelle de la Branche des Télécoms et de notre adhérent MV4Parunion, partenaire des entreprises de la Branche, ce trophée a pour vocation de faire connaître les ressources humaines et les initiatives sociales qui sont menées dans le secteur des Télécoms.

Le jury était notamment composé de Gilles Belier, avocat en Droit social, Dominique Boucher, Délégué Général de l'IPSE, Myriam Dubertrand, rédactrice en chef d'Entreprise et Carrières, Bruno Pasquier,

directeur général de MV4Parunion et de Jean-Pierre Poisson, président de l'UNETEL-RST.

La troisième édition du Trophée Social des Télécoms a récompensé le projet « passeport Ingénieur Télécoms », qui vise à favoriser l'accès aux écoles d'ingénieurs télécoms de jeunes issus de zones urbaines sensibles et de leur permettre d'accéder à des carrières de haut niveau dans les métiers des technologies et de l'information.

Ce dispositif d'accompagnement a concerné 145 étudiants accompagnés par 100 tuteurs pour la rentrée scolaire 2005-2006. Les jeunes titulaires d'un BTS de génie électrique sont assurés du soutien d'un tuteur pendant 4 ans, de stages en entreprises, d'une bourse com-



plémentaire éventuelle et d'un accompagnement à la recherche d'emploi ou de création d'entreprise. Le programme « Passeport ingénieur Télécoms » a été créé en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale. ■



L'IPSE COMPTE UN NOUVEL ADHÉRENT

L'Ipse originellement, est le lieu où se retrouvent les mutualistes et les institutions paritaires. Rencontres, coopérations, vigies communes, actions de synergie, de lobbying associées se réalisent ainsi entre les organismes gérés par les partenaires sociaux, les mutuelles et leurs fédérations respectives.

Cette association d'acteurs situe clairement l'Ipse comme l'outil de promotion de l'économie sociale de la protection sociale et ceci en lien permanent avec les régimes de base.

De plus l'Ipse tente d'élargir son

assise associative aux structures s'inscrivant dans la même logique, ce fut le cas il y a déjà sept ans avec l'adhésion de la MACIF prévoyance et il y a quatre ans avec celle de Solareh International. Dans une perspective de développement européen, l'Onyf, office des pensions hongroises, a rejoint également l'Ipse en 1999, renforçant la part de nos administrateurs européens.

Cet élargissement de l'assise associative s'est poursuivi cette année avec l'adhésion de la Banque Populaire Rives de Paris. Cet établissement bancaire dispose en effet d'une direction

économie sociale très dynamique, qui au delà des services attendus crée des lieux de réflexions permanents associant le monde mutualiste et les associations.

Bienvenue à Didier Pasquet, conseiller économie sociale, qui représente la BPRP à l'Ipse. ■



UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE POUR COMPRENDRE ET AGIR

Comment la présentation d'un ouvrage d'analyses et de commentaires portant le titre « Bilan social de l'Union Européenne » peut-elle faire figure d'événement ? De plus, cette publication en est sa septième édition annuelle.



Ce fut bien une matinée exceptionnelle, le 7 juin, au Parlement européen de Bruxelles que vécurent les participants à la conférence-débat organisée par l'Observatoire

Social Européen (OSE) en collaboration avec l'institut suédois Saltsa et l'institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé-sécurité (ETUI-REHS).

Sous la présidence de Pierre Jonckheer, député européen, le directeur de l'OSE, Philippe Pochet, administrateur de l'Ipse, a présenté ce bilan social 2005, en axant son intervention sur l'évolution récente des acteurs et des stratégies pour le modèle social européen. Philippe Pochet propose en effet une classification originale des logiques et des intervenants en deux grands groupes. Le premier est celui des "économistes", eux-mêmes divisés entre deux tendances plus ou moins favorables à la déréglementation et à un certain interventionnisme quant à l'investissement porteur de croissance. Le second est le groupe des "sociaux" également divisé en deux groupes : le premier qualifié de "gauche



traditionnelle keynésienne" plaidant pour la création d'un gouvernement économique européen, le second de "gauche modérée", acceptant la mondialisation "dont il faut tempérer les effets sociaux négatifs", plus soucieux des aspects d'emploi et d'inclusion sociale.

Dans cette présentation, la situation apparaît particulièrement difficile pour les deux groupes sociaux trop divisés, notamment sur le devenir de l'Europe politique.

Les intervenants suivants lors de cette conférence n'ont pu tempérer cette perception quant à la complexité des intentions ou du vide d'intentions des rapports de force guère stables et difficilement évaluables tant les projets ne sont pas clairement définis.

Ainsi Eric Van den Abeele, de l'Université de Mons-Hainaut, a posé les interrogations sur la volonté de la Commission Barroso de "mieux

légiférer", ce qui apparaît comme une remise en cause de la méthode communautaire. À noter qu'avec ses 80 000 pages de législations, ses 220 législations de base et ses 1400 actes juridiques l'Union européenne est en deçà de la machine réglementaire des USA.

Enfin, Pierre Defraigne, ancien directeur général adjoint de la Commission européenne et aujourd'hui directeur de l'Eur-ifri (intervenant à la XXIX^e Rencontre Ipse), a insisté sur le fait que s'il n'existe pas de paradis social sur un cimetière économique, un paradis économique peut se construire sur un cimetière social.

Pour Pierre Defraigne, c'est la place politique de l'Europe dans le monde, y compris sur les aspects de stratégie géo-politique, qui garantira le modèle de société européenne. ■

GIP SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE INTERNATIONALE

La primauté des questions de santé et de protection sociale a conduit à la création d'un groupement d'intérêt public Santé et protection sociale internationale le 17 mai 2005 avec pour objectif d'améliorer l'offre française en matière de coopération internationale dans le domaine du dévelop-

pement de la protection sociale et de la santé en suscitant des synergies entre tous les organismes et institutions intéressés.

Le conseil d'orientation de ce « GIP SPSI », composé d'un panel d'intervenants de la protection sociale, se divise en 3 groupes de travail dont un relatif

au financement et à l'organisation des systèmes de protection sociale, auquel l'Ipse a été invité à participer.

Une première réunion introductive a déjà eu lieu, traçant les priorités concrètes du groupe de travail.

Nous vous tiendrons informés des évolutions pertinentes de ce GIP. ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 AVRIL 2006 : UNE REFOUN- DATION DE L'IPSE POUR ENCORE PLUS DE RÉALISATIONS

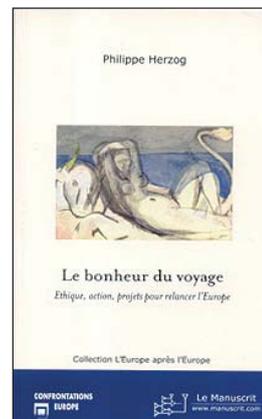
Le dernier conseil d'administration de l'Ipse faisant office d'assemblée générale s'est tenu le 19 avril 2006 au siège du groupe Médéric.

Outre l'approbation des comptes, cette assemblée a donné lieu à de fructueux débats au sujet de l'avenir de l'Ipse. En effet, suite à la volonté du précédent conseil d'administration du 6 décembre 2005, un groupe de travail s'est réuni par deux fois, afin de proposer un ensemble de mesures permettant de consolider les assises de l'Ipse. Cette refondation se traduit par des actions à tous les niveaux ; élargir la base associative à une partie du monde de l'économie sociale, élargir les ressources, élargir les

services et organiser une meilleure gouvernance.

Les orientations proposées et débattues lors de ce conseil ont été approuvées et donneront prochainement lieu à un programme de travail.

Ce conseil a été suivi de l'intervention de Philippe Herzog, venu présenter son ouvrage intitulé : "Le bonheur du voyage". En partant du postulat que pour se dire et se sentir européen, il faut voyager, rencontrer les autres, Philippe Herzog a successivement développé trois idées principales : tout d'abord le besoin absolu d'un examen de conscience, (surtout en France), puis la nécessité de travailler activement à un projet européen



répondant à la mondialisation, et enfin la définition d'une identité, d'une culture, d'une éthique qui doit refaire surface dans la construction européenne. ■

LES FORMATIONS IPSE

L'Ipse, en tant qu'organisme agréé de formation, et conformément aux souhaits des administrateurs, vient d'élaborer un catalogue de formations.

L'objectif est à la fois d'enrichir le panel de nos formations et de mieux les faire connaître auprès de nos adhérents, qui en sont les bénéficiaires privilégiés.

Deux thèmes principaux : environnement de nos métiers et connaissance des régimes de protection sociale de base, mutualistes et paritaires d'une part et connaissance générale de l'Union européenne d'autre part, sont déclinés respectivement en trois et quatre modules indépendants. Les modules les plus spécialisés font appel à des

intervenants experts du réseau Ipse.

Les formations peuvent être dispensées à la demande, sous forme de visites d'études (notamment pour les modules européens), de sessions de formation pour les administrateurs, les cadres des organismes adhérents ainsi que pour les dirigeants de leurs entreprises adhérentes. ■

LES FORMATIONS

- 1.1 Environnement de nos métiers : les fondamentaux
- 1.2 Environnement de nos métiers : gouvernance, aide à la stratégie
- 1.3 Négociation collective de la protection sociale
- 2.1 Le social et la protection sociale dans l'Union
- 2.2 Module spécifique santé et maladie
- 2.3 Module spécifique retraite et épargne
- 2.4 Efficience des réformes et perspectives

Pour illustrer l'activité de centre de formation de l'Ipse, citons la session organisée pour IMA (Inter Mutuelle Assistance) à Niort les 12 et 13 avril 2006.

Otto Kaufmann, chercheur au Max Planck Institut (et vice président de l'Ipse) et Dominique

Boucher, ont durant deux jours, présenté un panorama de la santé dans l'espace communautaire.

Au menu, et ceci dans chaque État membre : l'organisation des soins, les médecines ambulatoire et hospitalière, la place des secteurs publics et privés, les rela-

tions conventionnelles, les couvertures de base et complémentaires, la logique des systèmes et leurs poids, le règlement de coordination et les conventions transfrontalières... ■

UN DIALOGUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES SERVICES : UN COLLOQUE DE CONFRONTATIONS EUROPE

Les 8 et 9 juin dernier s'est tenu à Bruxelles un colloque organisé par Confrontations Europe et intitulé "Un dialogue sur la stratégie européenne pour les services".

Programme ambitieux s'il en est puisqu'il recouvrait, à travers 4 séances plénières, les problématiques générales liées aux services ainsi que des spécificités sectorielles traitées dans 5 ateliers.

Dans le cadre de cet événement, l'Ipse a été invité à apporter sa contribution en participant aux réunions de travail préparatoires de l'atelier consacré à la santé et aux services sociaux, atelier présidé par Dominique Boucher.

Après une première table ronde qui a donné lieu à de nombreuses expressions libérales sur l'économie des services dans la compétition mondiale, mettant en valeur l'idée qu'il n'y avait pas lieu de traiter les services

différemment des marchandises, et une seconde consacrée au marché unique des services et modèle social européen, cinq ateliers se sont déroulés simultanément, consacrés respectivement aux thèmes suivants : Transports/logistique/distribution, Information/communication, Santé/services sociaux, Partenariats public-privé et Services financiers.

Le travail de l'atelier santé et services sociaux a avant tout montré que l'articulation entre la libre circulation des services et la santé n'était pas chose aisée, et qu'elle nécessitait un diagnostic poussé avant de faire l'objet d'une législation communautaire. La spécificité de la problématique de la santé a d'abord été dessinée : en effet, celle-ci est souvent envisagée uniquement sous l'aspect de son impact financier, or il faut rappeler que les dépenses de santé ne représentent pas seulement un poids, mais aussi un élément compétitif. Outre l'aspect évidemment vital d'une

bonne santé, celle-ci est aussi la condition d'une économie saine.

Cependant, si la santé représente un secteur économique imposant, le poids économique de la circulation des patients et prestataires à l'intérieur de l'Union reste à ce jour résiduel.

A ensuite été souligné la question de la compétence : normalement réservée aux Etats membres, celle-ci est inévitablement impactée par le droit communautaire : règles de coordination, jurisprudence de la CJCE, législation sur les aides d'Etat aux hôpitaux entre autres, ainsi que par la Méthode ouverte de coordination.

Il en résulte une grande incertitude juridique, et l'équilibre entre la mise en œuvre des Traités et la régulation nationale fondée sur les besoins vitaux est à initier. ■



A DIALOGUE ON THE EUROPEAN STRATEGY FOR SERVICES A COLLOQUIUM ORGANIZED BY CONFRONTATIONS EUROPE

Last on June 8th was held in Brussels a conference organized by Confrontations Europe and entitled "A dialogue on the European strategy for services". Ambitious program since it covered, through 4 plenary sessions, the general issues related to the services as well as the sectoral dealt with treated in 5 workshops.

Ipse was invited to contribute to this event, taking part in the preliminary meeting of the workshop devoted to healthcare and social services, workshop chaired by Dominique Boucher. After a first session which gave place to many liberal expressions on the services economy in global competition, emphasizing the idea that it was not necessary to treat differently services and goods, and a second devoted to the single market in services

and the European social model, five workshops were held simultaneously, devoted respectively to the following topics: Transport/logistic/distribution, Information/communication, Healthcare/social services, financial services and public-private Partnerships.

The discussion of the healthcare and social services workshop mainly showed that the articulation between free movement of services and healthcare was not an easy matter to achieve, and that it required an advanced diagnosis before being the object of a European rule. Firstly was outlined the specificity of the healthcare issue: indeed, this one is often considered only under the aspect of its financial impact, but it should be recalled that health expenditure does not only represent a burden, but also a competitive element. In addition to

the obviously vital aspect of a good health, this one is also the condition of a healthy economy. However, if health represents a substantial economic sector, the economic weight of the movement of patients and care suppliers inside the European Union remains residual to date. Then was underlined the issue of competence: normally held by the Member States, this one is inevitably impacted by the European legislation: rules of coordination, case law of the CJEC, State Aid rules for hospitals for example, and by the Open Method of Coordination as well.

As a result a great legal insecurity remains, and balance between the implementation of the Treaties and the national regulation based on vital needs is to be initiated. ■

KELA : A LIFE-LONG SOCIAL PROTECTION IN FINLAND

Social model and Scandinavian countries : those words are often associated in flattering speeches underlining the success of these countries in combining economic growth with a high level of social protection.

The first day of Ipse's XXXIth Meeting will be welcomed by Kela (acronym of Kansaneläkelaitos), the Finnish Social Insurance Institution. For Folio, Essi Rentola, Liaison Manager, presented the Institution.

What are the main missions and values of Kela?

Kela provides basic security for all persons resident in Finland, covering the different stages of their lives. Besides residents of Finland, we serve persons who, while living outside Finland, are covered by the Finnish social security legislation. Kela operates under the supervision of Parliament. Founded on 16 December 1937, Kela was at first exclusively a pension provider. Since then, our operations have been expanded, diversified and modernized. Especially during the 1980s and 90s, Kela was entrusted with many new programme responsibilities, so that our services now reach the whole Finnish population.

Kela's mission is to protect and strengthen the health and income security of all residents of Finland and to promote autonomy and self-initiative at all stages of life.

Our operations are guided by the following values:

- Respect for the individual
- Expertise
- Cooperation
- Renewal

What are the benefits available from Kela?

- National Pension Insurance: National Pension, Survivors' Pension, Care Allowance for Pensioners, Housing Allowance for Pensioners, Front-Veterans' Supplements
- National Health Insurance: Maternity and Parental Allowances, Sickness Allowances, Reimbursements of Medical Expenses, Occupational Health Care
- Unemployment Security: Basic Unemployment Allowance, Labour Market Subsidy, Training Allowance, Job Alternation Compensation
- Family Benefits: Maternity Grant/Package, Family Allowance, Child Day Care Allowances
- Rehabilitation, Disease Prevention
- Disability Benefits: Disability Allowance, Child Disability Allowance
- General Housing Allowance
- Financial Aid for Students, School Transport Subsidy
- Conscripts' Allowance.

What are the present challenges for Kela?

The main focus of development work of Kela is to improve the client service. This is a result of the ever higher demands from the

clients as well as for the need to achieve greater administrative and operational efficiency.

In providing services to its clients, Kela follows the principle that benefit claims must be determined expeditiously, consistently and correctly.

An efficient information technology infrastructure is a fundamental requirement for the provision of client services. Kela has used information technology in support of its operations since 1960.

In order to improve the client service, Kela developed the electronic document management. As all documents are scanned and found in a common data base, work can be transferred from busy local offices to offices with less work. With the electronic document management, Kela has managed to reduce the overall handling time.

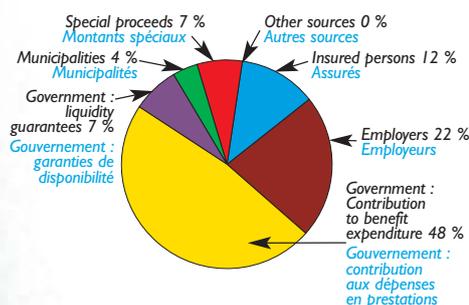
Cooperation is the key to good service. Kela's cooperation partners include the Population Register Centre (which provides population and address data), the Central Pension Security Institute (data on earnings-related pensions) and other Finnish pension providers. Banks are also important partners in that benefits are paid by direct deposit into the client's bank account.

Kela reviews the quality of its client service and internal operations, carries out research to evaluate the effects of legislation and the need for legislative amendments, and compiles statistical data to monitor operational activities. ■

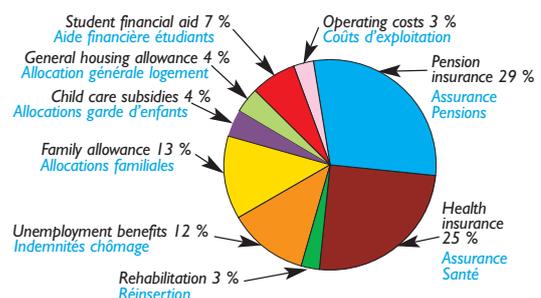
KELA IN FIGURES

Kela has a staff of nearly 6000 employees, 83% of whom are women. Two thirds of the staff are involved in local level client service; the rest work with the regional or central administration.

Kela's estimated income for 2003 Ressources de KELA en 2003



Kela's estimated expenditure for 2003 Dépenses de KELA en 2003





KELA : UNE PROTECTION SOCIALE TOUT AU LONG DE LA VIE

Modèle social et pays scandinaves, ces mots sont souvent associés dans des propos flatteurs soulignant le succès de ces pays à conjuguer succès économique avec haut niveau de protection sociale.

La première journée de la XXXI^e Rencontre Ipse se déroulera à Helsinki et sera accueillie par Kela (acronyme de Kansaneläkelaitos), l'Institut d'assurances sociales finlandais. Pour Folio, Essi Rentola, a présenté l'Institut dont elle est le Directeur des Relations extérieures.

Quelles sont les principales missions et les valeurs fondamentales de Kela ?

Kela permet à toutes les personnes résidant en Finlande d'être couvertes par la sécurité sociale de base au cours des différentes étapes de leur vie. Outre les résidents, nous servons des personnes qui, tout en vivant hors de Finlande, sont couvertes par la législation finlandaise de sécurité sociale.

Kela est placé sous le contrôle du Parlement. Fondé le 16 décembre 1937, l'Institut fut dans un premier temps exclusivement dédié au versement des pensions. Depuis, nos activités ont été développées, diversifiées et modernisées. Au cours des années 80 et 90 notamment, Kela s'est vu confier de nouvelles responsabilités, de sorte que nos services touchent aujourd'hui la totalité de la population finlandaise.

La mission de Kela est de maintenir et de renforcer la sécurité en matière de santé et de revenus pour tous les résidents et de promouvoir l'autonomie

et l'initiative individuelle à toutes les périodes de la vie.

Notre activité est fondée sur les valeurs suivantes:

- Le respect de l'individu
- L'expertise
- La coopération
- Le contrôle.

Quelles sont les prestations versées par Kela ?

Ce sont essentiellement :

- Pour l'assurance nationale pension : la pension d'État, la pension de réversion, l'allocation pour soins et l'allocation logement des retraités, les allocations complémentaires anciens combattants.
- Pour l'assurance nationale de santé : les allocations parentales et de maternité, les allocations maladie, les remboursements de frais médicaux, les soins de santé professionnelle.
- Pour l'assurance chômage : l'allocation chômage de base, l'aide à l'emploi, l'allocation formation, l'indemnisation nouvel emploi.
- Pour les prestations familiales : allocations globales maternité, allocations garde d'enfant.
- Pour les allocation incapacité : allocation handicap, allocation pour enfant handicapé.
- L'allocation générale de logement.
- L'aide financière pour étudiants, allocation transport scolaire.
- L'allocation conscrits.

Quels sont les enjeux actuels pour Kela ?

Le principal objectif de développement de Kela est d'améliorer le service clients. Il traduit la demande toujours

plus forte des clients ainsi que le besoin d'atteindre une plus grande efficacité administrative et opérationnelle.

Dans son offre de service à ses clients, Kela suit le principe selon lequel les demandes de prestations doivent être traitées de façon rapide, cohérente et pertinente.

Une infrastructure de technologie d'information efficace est une nécessité fondamentale dans la prestation du service client. Les services de Kela s'appuient sur cette technologie depuis 1960.

Afin d'améliorer le service clients, Kela a développé la gestion électronique de documents. Tous les documents se trouvant scannés et placés sur une base de données commune, le travail peut être transféré des bureaux surchargés de travail vers ceux qui le sont moins. Grâce à cette gestion électronique, Kela a pu réduire la durée globale de traitement. La coopération assure la qualité du service : les partenaires de Kela sont notamment le Centre de Registre de la Population (qui fournit les données sur la population et les adresses), l'Institut Central de la Sécurité des Pension (pour les données sur les gains liés aux pensions) et d'autres prestataires de pensions finnois. Les banques sont aussi des partenaires importants du fait que les prestations sont versées directement sur le compte du client.

Kela contrôle la qualité de son service client et des opérations internes, effectue des études pour évaluer l'impact de la législation et le besoin d'amendements législatifs. Enfin, il rassemble des données statistiques pour contrôler les activités opérationnelles. ■

KELA EN CHIFFRES

Kela emploie près de 6000 personnes dont 83 % sont des femmes. Les deux tiers travaillent au niveau local du service client, les autres employés sont affectés à l'administration centrale ou régionale.

10 BILLION IN BENEFITS

● Kela's total annual expenditure on benefits exceeds 10 billion. Nearly 9,9 billion goes directly towards benefits, which comes to about 1,750 per each resident of Finland. Kela's operating costs are about 3% of its total expenditure.

● Kela's benefit expenditure represents about 27% of total social expenditure in Finland and 7% of GDP. Most of the expenditure is financed from three sources: contributions from insured persons (11%), contributions from employers (22%) and government subsidies (55%).

● The share of national pensions as a percentage of Kela's total expenditure on benefits decreased significantly in 2001 and continues to decline. Conversely, the share of national health insurance expenditure is growing. Expenditure on financial aid for benefits is increasing, while benefits for families with children are declining slightly.

10 MILLIARDS D'EUROS EN PRESTATIONS

● Le montant annuel des dépenses en prestations de Kela dépasse 10 milliards d'euros. Presque 9,9 milliards sont directement versés en prestations, ce qui représente environ 1 750 euros par résident en Finlande. Les coûts d'exploitation de Kela représentent environ 3% de ses dépenses totales.

● Les dépenses en prestations de Kela constituent environ 27% des dépenses sociales en Finlande et 7% du PIB. La plupart de ces dépenses sont financées par trois sources : les cotisations des assurés (11%), les cotisations des employeurs (22%) et les aides du gouvernement (55%).

● La part des pensions d'État en pourcentage des dépenses totales de Kela a montré une forte baisse en 2001 et continue de décroître. Inversement la part de la dépenses nationale en santé progresse.



INSTITUTIONS DE PREVOYANCE : À LA RECHERCHE DE L'IDENTITE PERDUE

Jacques Barthélémy, avocat honoraire en droit social

1/ La « L4 » était une institution « sui generis ». Son existence dépendait d'un accord collectif fondateur d'un régime et d'un organe paritaire pour le gérer. Si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas respectée, un travailleur pouvait refuser d'être affilié. Un contrat d'assurance collective auprès d'une compagnie matérialisait une institution, ici non dotée de la personnalité civile, dès que ces deux conditions étaient remplies. Le fait de traiter l'institution comme un concurrent des autres opérateurs du marché de l'assurance constituait un contresens. Même initiée à partir de la transposition des directives vie et non vie relatives à la libre prestation de services, la loi Evin reposait donc sur un postulat faux.

Ce n'est dès lors pas le provisionnement des engagements qui a constitué la principale novation de ce texte, qui a mis fin à la conception institutionnelle de la prévoyance collective. Au demeurant, le décret du 8 juin 1946 distinguait entre les institutions celles créant des prestations garanties par l'employeur et celles dont les prestations pouvaient être révisées lorsque les contributions nécessaires à leur financement devenaient incompatibles avec une gestion économique normale de l'entreprise.

L'obligation légale de maintien des rentes au niveau atteint et celle corrélative de provisionnement des engagements rendent moins impératif le recours à la gestion paritaire, donc au paritarisme. Or, c'est cela qui façonnait le visage de l'institution dans la mesure où, en raison de la possible réduction des prestations en cours d'exercice, la sécurité des droits des participants ne pouvait venir que du pouvoir de révision incombant au seul

organe paritaire de gestion. Non seulement un tel organe ne s'impose plus, mais encore la décision unilatérale de l'employeur peut être aussi source de garanties collectives, concurrentement à l'accord, classique ou référendaire. Ceci étant, une éventuelle quote-part salariale constituant une modification d'un élément du contrat de travail, la loi interdit que les cotisations mises à sa charge soient prélevées sans l'accord du salarié au moment de la mise en place des garanties par décision unilatérale. On voit ici toute la différence entre l'approche institutionnelle, créatrice d'un avantage au bénéfice d'une collectivité, ce que consacre la notion de régime, et l'approche assurantielle débouchant sur une succession de garanties au bénéfice de chacun de ses membres.

2/ On voit déjà l'intérêt de redonner à l'institution sa philosophie initiale. Certes, du fait de l'impérialisme du droit (notamment européen) de la concurrence, son rôle est aujourd'hui celui d'un opérateur d'assurances ne se distinguant de ses concurrents que par une forme juridique singulière. Ceci étant, un comportement déontologique adapté peut permettre d'imprégner à nouveau la protection sociale complémentaire des valeurs de solidarité et d'un mode de conception inspiré du paritarisme. Il faut pour cela privilégier l'accord collectif, classique ou référendaire, et mettre en place, pour chaque contrat conclu, un organe paritaire. Une telle manière de procéder est au demeurant en mesure de réduire fortement l'insécurité juridique susceptible de naître de la dualité de contrats : celui entre l'employeur et la collectivité du personnel qui définit les garanties collectives et relève du droit du travail ; celui entre l'entreprise et l'assureur

qui gage les obligations de l'employeur nées du premier et qui relève du droit des assurances. Tout écart entre les deux expose l'entreprise à des difficultés.

Les statuts, mieux, un accord collectif, pourraient aisément définir un code de comportement de sorte que l'activité en direction des entreprises décline toutes les exigences du paritarisme, l'institution se comportant, en outre, grâce à une action réelle de conseil, comme si elle était interne au système mis en place et non comme un simple prestataire de services.

3/ L'intérêt d'une démarche originale est encore plus évident lorsqu'est poursuivi un objectif de solidarité. Celui-ci induit des droits préférentiels pour certains que la stricte technique assurantielle peut difficilement concrétiser. Un tel objectif vise en effet à privilégier l'intérêt de la collectivité sur celui de chacun de ses membres ; bien que cette collectivité ne soit pas, contrairement à celle des détenteurs du capital, dotée de la personnalité civile, elle acquiert, du fait d'un tel objectif, une consistance réelle qui milite pour que soient mis en place les moyens d'expression de ses intérêts catégoriels. La protection sociale complémentaire prend alors une toute autre ampleur.

Même si la solidarité n'est pas une notion juridique universelle et même (surtout) si elle est aussi une valeur, elle peut être déclinée en matière de Sécurité Sociale au travers de différents éléments objectifs. Le premier est la participation du salarié au financement des garanties ; viennent ensuite des droits non contributifs et une action sociale. L'institution, dans son rôle de conseil, devrait forger, à partir de ces éléments, ce qui caractérisera un régime par opposition à de simples garanties

collectives. Un mode opératoire, impliquant l'intervention d'acteurs experts, du pilotage du régime doit être conçu pour permettre aux acteurs sociaux de s'en approprier la gestion au plan politique.

La manière de décliner la solidarité à partir d'éléments tangibles est particulièrement importante, ne serait-ce que par souci de sécurisation du régime, lorsqu'elle est au centre des préoccupations des signataires d'un accord de branche. La licéité de la clause de désignation en dépend. En outre, ce n'est que dans ce cas de figure que le principe de faveur retrouve ses vertus dans les rapports entre les accords de branche et d'entreprise.

4/ L'institution devrait être porteuse, dans le respect d'une déontologie fondée sur les principes du paritarisme, d'une philosophie inspirée de démocratie sociale. Celle-ci devrait être déclinée – spécialement au travers d'un rôle de conseil et non de vendeur – en termes aussi bien de qualité du dialogue social que de promotion du rôle des intéressés dans la gestion du régime. Cela implique notamment une stratégie fine, appuyée sur un arsenal de modèles :

- En matière d'information tant individuelle que collective, ce qui, dans un souci d'efficacité, oblige à s'intéresser non seulement à l'information utile, mais aussi à la manière de la traiter pour la rendre crédible et compréhensible (notamment par le recours à experts).

- Une manière de concevoir et de faire vivre l'organe paritaire de gestion mis en place systématiquement dans chaque entreprise et quel que soit l'objet des garanties collectives. Ceci doit en particulier permettre de conférer aux intéressés un rôle efficace dans la gestion de la solidarité interne et dans les évolutions du régime au regard des résultats.

- Le dépassement de l'effet mécanique de la technique assurantielle pour promouvoir une authentique politique prévisionnelle de gestion des risques, notamment par la formation, par la sophistication du contrat responsable, etc.

Dans cette reconquête d'une vision de l'institution, instrument d'une authentique Sécurité Sociale de nature conventionnelle, un effort tout particulier est à réaliser, pour dépasser la demande de prestations émanant du client potentiel, en suscitant la

création de garanties sociales nouvelles. Le débat sur la flexisécurité y invite : la flexibilité est une arme au bénéfice du plein emploi et elle est souhaitable dans les organisations modulaires nouvelles nées des effets des progrès des TIC. Mais elle ne doit pas remettre en cause la fonction protectrice du droit social. Les normes contractuelles concrétisant la flexibilité ne doivent pas générer de la précarité. La protection sociale complémentaire a un rôle déterminant à jouer là, à condition qu'on entende l'expression garantie sociale largement : non seulement des garanties liées aux aléas de la vie humaine non couverts par le régime de base doivent faire l'objet de préoccupations, particulièrement au regard de la nature de l'activité (inaptitude professionnelle) ou des conséquences du vieillissement (dépendance), mais encore des domaines nouveaux doivent être explorés, tels les revenus de substitution liés à l'intermittence, la gestion préventive de l'employabilité. La garantie sociale apparaît alors comme le moyen, grâce à la mutualisation, de créer un « droit de tirage social » (cf. A. Supiot) qui contribue, du fait de l'initiative du salarié, à accroître la citoyenneté dans son espace professionnel. ■



PROPOS SUR LA NOTE DE JACQUES BARTHÉLÉMY, INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE : À LA RECHERCHE DE L'IDENTITÉ PERDUE. *Laurent Duclos, chargé de mission au Centre d'analyses stratégiques*

La thèse de doctorat de l'IEP de Paris, de Laurent Duclos, s'intitule « Paritarisme(s) et Institution(s) ». Il est l'auteur de nombreuses contributions sur le sujet.

La « L4 » a formalisé a posteriori la rencontre contingente du droit des conventions collectives avec les institutions de la protection sociale.

Avant la fin des années 30, l'idée paritaire est peu présente dans le champ de la protection sociale ; elle ne concerne encore que le champ des relations du travail. Dans le dispositif de la loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes (ROP) de 1910, par exemple, l'administration paritaire fait encore largement figure de « patronage associé » et se différencie peu d'une gestion patronale. C'est un heureux concours de circonstances qui amène le procédé paritaire à s'imposer dans la gestion des régimes mettant en œuvre la solidarité : le patronat, qui tient à conserver une compétence de gestion, va chercher à répondre au système des assurances sociales qui nationalise progressivement la protection sociale et impose alors le modèle mutualiste. Il s'appuie, pour développer l'assurance des collaborateurs cadres et ingénieurs dont les revenus dépassaient le plafond d'affiliation à l'assurance obligatoire sur une formule institutionnelle nouvelle portée par la loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives, sans doute plus efficace que la classique société de secours mutuels. À la fin des années 30, l'évolution des plafonds transforme certains « exclus » des assurances sociales, ayant souscrit à des régimes conventionnels à gestion paritaire, en bénéficiaires, tombant sous le coup de l'obligation d'assujettissement. L'intégration dans l'assurance obligatoire ne pouvant se traduire par la perte des droits acquis dans les régimes particuliers, l'Etat imagine un système conditionnel d'équivalence entre régimes qui permet de dispenser les participants d'une nouvelle affiliation mais qui se traduit

ipso facto par la reconnaissance de ces régimes d'inspiration patronale. Les dispositions de la loi de 1936 relatives à l'extension du champ de validité des conventions collectives permettent alors d'élaborer, par voie conventionnelle, une protection sociale obligatoire sans avoir recours au processus législatif. Par ce biais, le principe de la gestion paritaire est introduit dans le régime de droit commun. La reconnaissance de l'équivalence des régimes permet donc aux syndicats professionnels représentatifs et aux employeurs de prendre le pas sur la mutualité dans la gestion de l'assurance sociale. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'observer que la source conventionnelle desdits régimes et la gestion paritaire sont en état de présupposition réciproque, mais bien que le procédé paritaire commence à constituer, au plan de la gestion, une sorte de contrepartie à l'obligation d'affiliation et d'adhésion. À noter que la contrepartie – caractère substantiel de la gestion paritaire dans l'hypothèse d'un « régime obligatoire » conçu par contrat collectif –, n'est pas posée en l'état en 1938 ; elle ne s'éclaire qu'à rebours puisqu'elle ne figure que la conséquence de la mise en équivalence des régimes. On sait aujourd'hui que cette contrepartie a progressivement été formalisée par la jurisprudence relative au droit de la prévoyance collective, un point sur lequel Jacques Barthélémy insiste régulièrement et à juste titre (pour mémoire : Cass. Soc., 14 janvier 1976, Dame Maillard c./Phillips ; Cass. Soc., 5 janvier 1984, Jourdain c./Penven ; Cass. Soc., 5 juin 1986, RVI c./Azouz). On peut dire, en fin de compte, que la « L4 » a formalisé et, partant, « naturalisé » une construction largement contingente. Voilà pour l'histoire.

Un modèle cible

Le modèle proposé par Jacques Barthélémy – redonner une identité perdue aux institutions de prévoyance – ne figure pas, au demeurant, un rappel historique. Face au modèle des assureurs qui constitue une sorte « d'attracteur étrange », il s'agit pour les besoins de demain de constituer une alternative, un autre « modèle cible ». Ce ré-ingéniering du modèle conventionnel suppose évidemment réunies des conditions qui, du côté des acteurs, font peut-être défaut aujourd'hui (cf. la critique de la représentativité et celle de l'institutionnalisation et la difficulté présente à sortir l'administration paritaire de son « purgatoire »). L'idéal-type proposé par Jacques Barthélémy s'inscrit bien dans une démarche volontariste qui suppose que la composante institutionnelle de la prévoyance puisse être réappropriée tant par les adhérents que par les participants.

Les perspectives : l'intégration de nouvelles garanties sociales

Jacques Barthélémy ne propose pas simplement de promouvoir une « ingénierie institutionnelle ». Face au risque de la « banalisation », son propos est également de montrer qu'en se réappropriant ce qui constitue leur spécificité institutionnelle – en mettant notamment en jeu le critère de droits non contributifs et de l'action sociale – les acteurs de prévoyance pourraient imaginer le moyen de donner de nouvelles déterminations à l'idée de solidarité et réfléchir ainsi à la constitution de nouvelles garanties sociales, qui soient en rapport avec l'apparition de nouveaux risques liés à l'existence et au travail : dépendance, inaptitude professionnelle, par exemple, mais aussi gestion préventive des transitions professionnelles, du risque de déqualification et de la mobilité statutaire, etc. ■

L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

S. Günter Nagel

S. Günter Nagel, Chef du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, a soumis une contribution portant sur l'intitulé ci-dessus à la « Conférence internationale : le droit à la sécurité sociale », Bruxelles, 17-18 février 2006, organisée par l'Association pour la Sécurité Sociale, Section Belge de l'Institut Européen de Sécurité Sociale, dont nous publions ci-dessous un bref résumé ; les opinions exprimées n'engagent que l'auteur.

La protection des droits en matière de sécurité sociale en Europe relève de différentes sources de droit (nationales, internationales ou communautaires) et de différents types de juridictions (là encore, nationales, internationales ou communautaires).

La protection de droits en matière de sécurité sociale par la CEDH.

Aucun droit en matière de sécurité sociale n'est directement mentionné dans la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il ressort toutefois de la jurisprudence des organes de la CEDH que si cette dernière « énonce pour l'essentiel des droits civils et politiques, nombre d'entre eux ont des prolongements d'ordre économique ou social » ; cela revient à dire que « nulle cloison étanche ne sépare la sphère des droits économiques et sociaux du domaine de la Convention ».

Ainsi, divers droits en matière de sécurité sociale entrent en réalité « par ricochet » dans le champ d'application de la CEDH.

L'obligation de se conformer aux arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

En vertu de l'article 46 de la Convention, les États « s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans les litiges auxquels [ils] sont parties » (article 46 § 1) et les arrêts définitifs de la Cour sont « transmis au Comité des Ministres qui en surveille l'exécution » (article 46 § 2).

Le système de la Convention inclut donc un mécanisme de contrôle collectif, effectué par les représentants des États réunis au sein du Comité des Ministres. Ce système, assurant que toutes les conséquences

soient tirées par les États défendeurs des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, a rendu possible une garantie concrète et effective des droits et libertés que la Convention énonce.

Il s'agit, d'un côté, de mesures en faveur des requérants pour faire cesser l'acte illicite s'il se perpétue et en effacer, autant que possible, les conséquences (restitutio in integrum), et, de l'autre, de prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles violations semblables.

Modalités du contrôle et moyens utilisés par le Comité des Ministres.

Une fois l'arrêt définitif de la Cour transmis au Comité des Ministres, l'État défendeur l'informe des démarches entreprises pour exécuter l'arrêt. Ces informations reçues, le Comité procède à leur examen attentif, en principe lors de réunions spéciales Droits de l'Homme.

Exemples d'effets de la CEDH dans le domaine de la sécurité sociale :

Les garanties procédurales concernant la jouissance des prestations de sécurité sociale : le système de protection des Droits de l'Homme de la CEDH peut assurer, par le biais des garanties procédurales instituées par l'article 6 de ladite Convention, une protection efficace contre l'arbitraire en ce qui concerne la distribution par l'État des prestations de sécurité sociale.

Ainsi par exemple, dans l'affaire Kovachev c. Bulgarie (requête n° 29303/95), le Comité des Ministres, en se fondant sur le rapport de l'ancienne Commission européenne des Droits de l'Homme du 28 octobre 1997, a décidé qu'il y avait eu une violation de l'article 6 § 1 de

la Convention dans la mesure où le requérant n'avait pas eu accès à un tribunal indépendant et impartial pour faire valoir ses contestations sur son droit à des allocations familiales.

En vue d'éviter de nouvelles violations similaires, la législation pertinente et son règlement d'application ont été amendés afin de prévoir la possibilité d'un recours devant un tribunal pour contester les décisions des directions régionales d'assistance sociale (voir Résolution ResDH(2001)3 adoptée par le Comité des ministres le 26 février 2001).

Le refus discriminatoire d'octroyer des prestations de sécurité sociale : dans plusieurs États Membres, des dispositions légales ont été modifiées à la suite d'arrêts rendus par la Cour de Strasbourg, afin d'éliminer certaines discriminations fondées sur le sexe ou sur la nationalité dans l'octroi de prestations de sécurité sociale.

- Discrimination fondée sur le sexe : dans l'affaire Willis c. le Royaume Uni (arrêt du 11 juin 2002, requête n° 36042/97) la Cour européenne a conclu à une discrimination injustifiée en raison du fait que certaines prestations sociales pour les parents veufs étaient disponibles uniquement pour les femmes et non pas pour les hommes. Ainsi, la Cour européenne a noté que le refus des autorités d'octroyer au requérant les prestations sociales qu'il avait sollicitées était fondé exclusivement sur le fait qu'il était un homme et a conclu qu'il y avait eu une violation de l'article 14 de la Convention combiné avec l'article 1 du Protocole I.

La Résolution ResDH(2003)130 (adoptée par le Comité des

Ministres le 22 juillet 2003) présente les mesures d'exécution prises dans cette affaire.

● Discrimination fondée sur la nationalité : dans l'affaire Koua Poirrez c. France (arrêt du 30 septembre 2003, requête n° 40892/98), le requérant s'était vu refuser, au motif qu'il n'était pas de nationalité française, une allocation d'adulte handicapé. Or, il s'était néanmoins vu attribuer une carte d'invalidité, résidait en France, et était le fils adoptif d'un citoyen français.

Afin d'éviter de telles violations à l'avenir, les autorités françaises avaient aboli, dès 1998, la disposition légale qui imposait le traitement discriminatoire.

La cessation injustifiée de l'octroi des droits en matière de sécurité sociale : l'affaire Buchen c. la République Tchèque, (arrêt du 26 novembre 2002, requête n° 36541/97) portait sur la suspension discrimina-

toire du paiement de l'allocation de retraite militaire acquise par le requérant au titre de son activité en tant qu'ancien juge militaire, du fait de son affectation en tant que juge à un tribunal de droit commun. La Cour européenne a constaté une différence de traitement, contraire à l'article 14 de la Convention combiné avec l'article 1 du Protocole 1, entre le requérant et d'autres catégories d'anciens militaires, et surtout par rapport à d'autres anciens juges ou procureurs militaires qui avaient continué à percevoir ladite allocation de retraite même après avoir quitté l'armée et commencé à travailler comme juges civils.

Suite à cet arrêt, les autorités tchèques ont informé le Comité des Ministres que le Ministère de la Défense avait décidé de reprendre le versement de l'allocation au requérant ainsi qu'à toutes les autres personnes (une douzaine) se trouvant dans la même situation (voir l'Ordre du

jour et des travaux annotés de la 871e réunion (DH), 10 et 11 février

2004, CM/Del/OJ/OT(2004)871). Sur la base de ces informations, jugées satisfaisantes, le Comité des Ministres a décidé qu'une Résolution finale, mettant fin à son examen de l'exécution de cet arrêt, devrait être préparée.

Conclusion : Le mécanisme judiciaire de la CEDH, fondé sur les arrêts obligatoires de la Cour de Strasbourg et sur leur exécution intégrale sous la surveillance du Comité des Ministres, permet une protection croissante des droits en matière de protection sociale partout en Europe. Il est prévisible que cette tendance croissante continuera dans le futur, surtout suite à l'entrée en vigueur du Protocole 12 à la Convention prohibant toute forme de discrimination. ■

THE EXECUTION OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS' JUDGMENTS IN THE FIELD OF SOCIAL SECURITY

S. Günter Nagel

S. Günter Nagel, Head of the Department for the execution of judgments of the European Court of Human Rights (Council of Europe), made a presentation regarding the above-mentioned theme at the International Conference on the Right to Social Security, organized by the Belgian section of the European Institute of Social Security, which took place the 17th and 18th of February 2006, in Brussels. A brief summary is given below; the opinions expressed herein are the author's own.

The protection of social security rights in Europe involves different legal sources (national, international, and EC) and different jurisdictions (once again, national, international, and EC).

Protection of social security rights by the European Convention of Human Rights.

No right to social security is explicitly mentioned in the European Convention on Human Rights. It does, however, appear in the European Court of Human Rights (ECtHR's) case law that "whilst the Convention sets forth what are essentially civil and political rights, many of them have implications of a social or economic nature", meaning that "there is no water-

tight division separating (the economic and social) sphere from the field covered by the Convention".

Thus, a number of social security rights enter "by ricochet" into the ECHR's field.

The obligation to conform to the judgments of the European Court of Human Rights.

In light of Article 46 of the Convention, member States agree to "... to abide by the final judgment of the Court in any case to which they are parties" (article 46 § 1) and that "the final judgment of the Court shall be transmitted to the Committee of Ministers, which shall supervise its execution" (article 46 § 2). So, the Convention's system

includes a collective control mechanism which is carried out by the States through the Committee of Ministers. This system, in assuring that respondent States abide by the ECtHR's judgments, provides an effective and concrete guarantee of the rights and liberties set forth by the Convention.

On the one hand, measures in favor of the applicant must be taken to put an end to any continuing violations and to redress, as far as possible, their effects (restitutio in integrum). On the other, all necessary measures must be taken to avoid new, similar violations in the future.

Supervision arrangements and means used by the Committee of Ministers.

Once the Court's final judgment is transmitted to the Committee of Ministers, the respondent State must inform the Committee of the steps it has taken to execute the judgment. The Committee, upon receiving this information, undertakes a thorough investigation, normally at "Human Rights" meetings.

Examples of the effects of the ECHR in the field of social security: Procedural guarantees concerning social security benefits: The ECHR's Human Rights protection system may assure, by means of the procedural guarantees set out in Article 6 of the Convention, effective protection against wrongful distributions of social security benefits by a State.

Thus, for example, in the case of *Kovachev vs. Bulgaria* (application no. 29303/95), the Committee of Ministers, on the basis of a report by the former European Commission on Human Rights on 28 October 1997, decided that Article 6 of the Convention had been violated because the applicant had not had access to an independent and impartial tribunal to determine his civil right to certain social benefits.

In order to avoid future violations of a similar nature, the pertinent legislation and its enforcement procedures were amended to allow the appeal of decisions made by regional welfare authorities before a tribunal (cf. Resolution ResDH(2001)3, adopted by the Committee of Ministers on 26 February 2001).

Discriminatory refusal to grant social security benefits: In several Member States, legal regulations have been modified following judgments handed down by the Strasbourg Court in order to eliminate discrimination in the granting of social security benefits based on gender or nationality.

- **Gender discrimination:** In the case of *Willis vs. the United Kingdom* (judgment of 11 June 2002, application no. 36042/97), the European Court concluded that the applicant had been unfairly discriminated against when he applied for social security benefits for widowed parents inasmuch as these had been available only to women. The European Court ruled that the welfare authorities' refusal to grant the social benefits the applicant had requested was based solely on the fact that he was a man, and concluded that this was a breach of Article 14 of the Convention taken in conjunction with Article 1 of Protocol No. 1. Resolution ResDH(2003)130 (adopted by the Committee of Ministers on 22 July 2003) outlines the enforcement procedures implemented in this case.

- **Discrimination on the basis of nationality:** In the case of *Koua Poirrez vs. France* (judgment of 30 September 2003, application no. 40892/98), the applicant was refused a special allowance for disabled adults (allocation d'adulte handicapé) because he was not of French nationality. He had, however, been granted an invalids' card (carte d'invalidité), and was the adopted son of a French citizen.

In order to avoid future violations of a similar nature, the French government had abolished, already in 1998, the legal provisions which "imposed" the discriminatory treatment..

Unjustified termination of the right to previously granted social security benefits: The case of *Buchen vs. the Czech Republic*, (judgment of 26 November 2002, application no. 36541/97) bore on the discriminatory suspension of payment of military retirement benefits

to the applicant as a retired military judge, because of his new position as a judge in a civilian court. The European Court found that there was a difference in treatment between the applicant and other retired members of the military, particularly retired military judges and attorneys who had continued to receive military retirement benefits after they had completed their military service and begun work as civilian judges, in violation of Article 14 of the Convention taken in conjunction with Article 1 of Protocol 1.

Following this judgment, the Czech government informed the Committee of Ministers that it had decided to resume retirement payments to the applicant, as well as to some dozen other individuals in the same situation (cf. agenda and annotated proceedings of the 871st Human Rights Meeting, on the 10th and 11th of February, 2004, CM/Del/OJ/OT(2004)871). Based on this information, which the Committee of Ministers judged to be satisfactory, it was decided that a final resolution should be prepared to end examination of the enforceability of this judgment.

Conclusion: The EHCR's judicial mechanism, based on binding judgments of the Strasbourg Court and their execution under the supervisory authority of the Committee of Ministers, allows for an increasing protection of rights in the realm of social welfare and protection throughout Europe. It seems that this trend will be a continuing one, particularly given the adoption of Protocol 12 of the Convention, which forbids discrimination in any form. ■

CEDH : LA JURISPRUDENCE INSTALLE LA RÈGLE EN MATIÈRE DE DROITS SOCIAUX



QUAND LES TRAVAILLEURS REFUSENT LES AVANCES DE LA BANQUE MONDIALE.

La Banque mondiale et le FMI, comme tout organisme financier, exigent, en contrepartie de leur aide sonnante et trébuchante, que l'État en développement souscrive à un certain nombre de conditions. Rien que de très normal jusque-là, ce genre de pratiques s'avère même louable et préside de plus en plus souvent à de nombreux échanges : des normes environnementales, sociales, humaines doivent être respectées pour faire partie d'une union, pour bénéficier d'un label ou de dons. Bref, un certain comportement méritoire doit justifier l'aide ou la reconnaissance, il peut même en faire l'objet.

Cependant, les conditions posées par la Banque et le FMI relèvent pour nombre d'entre elle d'une vision économique très partielle, et font parfois fi des réalités inhérentes à chaque État, et tout particulièrement des réalités sociales.

Prenons en exemple la réforme des systèmes de retraite, menée dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Europe de l'Est sous la libérale houlette des institutions financières internationales (IFI) : oui il est méritoire de mettre en place des systèmes d'assurance vieillesse là où il n'y en a pas ou plus, mais faire peser le poids de la vieillesse principalement sur l'épargne individuelle volontaire et sur l'accord de partenaires sociaux encore faibles est un mauvais calcul.

À tel point que la Banque mondiale elle-même s'en est aperçue, et qu'elle a troqué ses fameux 3 piliers pour 5, qui font désormais une part plus belle aux systèmes de base.

Il semblerait que désormais, les aides au développement des IFI ne bénéficient plus de la même reconnaissance.

C'est ce que démontre un rapport de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) publié le 19 avril 2006 en vue des réunions de printemps des IFI et intitulé "Lutter pour des alternatives" ; études de cas de résistance syndicale efficace contre des politiques de la Banque mondiale ou du FMI, en s'appuyant sur des cas précis d'actions menées par les syndicats et la société civile en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine résistant avec succès à des initiatives patronnées par la Banque mondiale telles que la privatisation des services essentiels, la restructuration de l'industrie du transport et la réforme du marché du travail.

C'est dans ce dernier domaine qu'a eu lieu le bras de fer entre les travailleurs croates et leur gouvernement, qui, selon le rapport, répondait à la pression de la Banque mondiale en tentant de faire voter une loi qui faciliterait les licenciements en réduisant les délais et les restrictions mais aussi les indemnités.

En effet, depuis 2001, il semble que les IFI aient poussé la

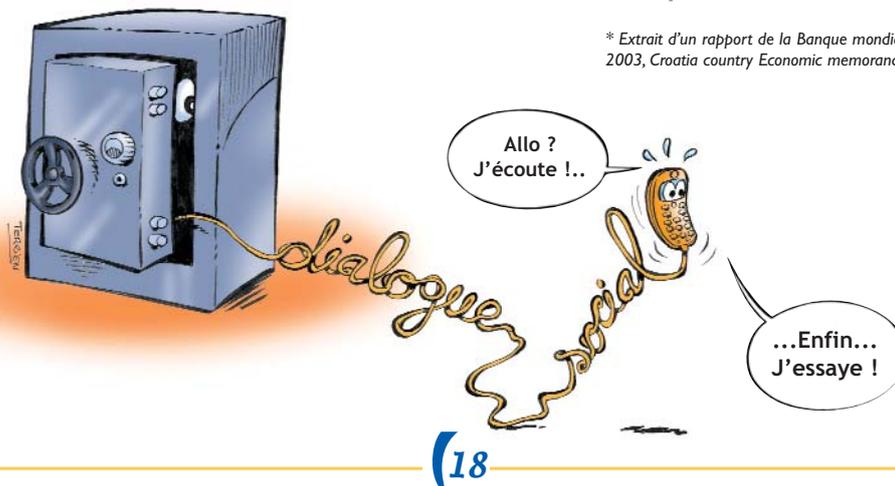
Croatie à "augmenter la flexibilité du marché du travail à travers la dérégulation et la décentralisation des relations industrielles en Croatie*", en lui conseillant notamment de baisser le coût des licenciements individuels et de revoir les règles applicables aux licenciements collectifs, d'assouplir la réglementation sur les contrats à durée déterminée, d'institutionnaliser les agences de travail temporaire et de décentraliser la négociation collective au niveau de l'entreprise.

En 2003, un projet de loi allant en ce sens a déclenché la colère des unions syndicales croates, qui, mécontentes de ne pas avoir été consultées et en opposition sur le fond, ont formé une coalition afin de proposer un projet alternatif.

Grèves sectorielles, menace de grève générale et opiniâtreté des travailleurs ont fini par faire fléchir le gouvernement, qui a accepté de négocier. Le résultat en est une solution de compromis, une loi sociale "pas aussi mauvaise que celle proposée originellement par le gouvernement" ; dicit Evelin Toth Mucciacciaro, de l'Union des syndicats autonomes en Croatie.

D'autres exemples dans ce rapport tendent à démontrer que le dialogue social est à même de fournir un contre-pouvoir cohérent et de taille aux diktats des institutions financières internationales, et que la négociation devient alors possible. ■

* Extrait d'un rapport de la Banque mondiale de 2003, Croatia country Economic memorandum.



WHEN WORKERS REBUFF THE WORLD BANK'S ADVANCES

The World Bank and the IMF demand, as all financial institutions do, in exchange for the hard cash they give to countries, that these meet a certain number of conditions. There is nothing very unusual in that—the practice has even proved to be quite laudable as it governs an increasing variety of exchanges: one must meet certain standards—environmental, social, human—to become a member of a union, and to receive certain labels, certifications, and donations. In short, help and recognition must be justified by meritorious behavior.

The World Bank and the IMF, however, impose conditions which often betray an extremely biased economic worldview, one which brushes aside the realities specific to a given state, particularly its social realities.

Take, for example, the retirement system reforms carried in a number of Latin American and Eastern European countries under the economically liberal auspices of the international financial institutions (IFIs). Certainly, setting up a system of old-age insurance where it had ceased to exist or had never existed before is a worthy goal. But it poor reasoning which leaves the burden of old age to voluntary private savings plans and to still-weak social partners. So poor, in fact,

that the World Bank itself realized its error and traded in its famous three pillars for five, which give a larger part to basic systems.

It seems that development aid from the IFIs will not be held in the same esteem as before.

This point is evident in a report published to coincide with the spring meetings of the IFIs on April 19, 2006 by the International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU) entitled *Fighting For Alternatives: cases of successful trade union resistance to the policies of the IMF and World Bank*. The report describes union and community actions in Africa, Asia, Europe and Latin America which succeeded in resisting World Bank initiatives such as the removal of essential services, the restructuring of the transport industry, and labor market reform. A struggle between Croat workers and their government took place in this latter domain when the Croatian government—according to the report—in response to pressure from the World Bank, attempted to pass a law which would facilitate layoffs by reducing restrictions, notice time, and indemnities.

Indeed, it seems that since 2001 the IFIs have been pushing Croatia to “increase labor market flexibility by the deregulation and decentralization of industrial relations in Croatia*,”

advising the government to lower the cost of individual layoffs and review group termination regulations, and to soften regulations concerning fixed-term contracts, institutionalize temporary work agencies, and decentralize collective bargaining within companies.

A 2003 bill to this end sparked anger among Croatian trade unions, who opposed the fundamentals of the bill and who had not been consulted in its drafting. They formed a coalition to propose an alternative bill.

Eventually, swayed by industry-wide strikes and threats of general and persistent strikes on the part of workers, the government agreed to negotiate. The result is a compromise, social legislation which was “not as bad as what was originally proposed by the government,” according to Evelin Toth Mucciacciaro, a member of the Autonomous Trade Union Confederation in Croatia.

Other examples in the report pointed towards the same conclusion—for negotiation to be possible, social dialogue must present a coherent counter-weight tailored to the diktats of the international financial institutions. ■

* From a 2003 World Bank report, the Croatia Country Economic Memorandum.



TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LA SANTÉ : RAPPORT DE L'OMS SUR LA SANTÉ DANS LE MONDE

Chaque année, le Rapport sur la Santé dans le Monde examine d'un oeil nouveau et expert la santé dans le monde, en évaluant la situation en cours tout en s'intéressant à un thème en particulier. Se servant des informations les plus récentes recueillies et validées par l'Organisation mondiale de la santé, il donne une image du monde en évolution de la santé et propose des axes de progrès en comprenant et en tirant les leçons des événements les plus récents.

Le Rapport 2006, "Travailler ensemble pour la santé" expose l'analyse que font les spécialistes de la crise et de la pénurie du personnel de santé dans le monde et propose un plan d'action décennal pour y remédier.

Une situation de crise

Le rapport voit dans le personnel de santé « l'ensemble des personnes exerçant des activités dont l'objet essentiel est d'améliorer la santé ». L'OMS estime qu'il y a dans le monde 59,2 millions d'agents de santé salariés à temps plein. Les prestataires de services constituent environ les deux tiers du personnel sanitaire mondial, le tiers restant étant composé du personnel administratif et d'appui. La palette des compétences de base présente des déséquilibres caractéristiques, comme le montre par exemple la pénurie aiguë de spé-

cialistes en santé publique et d'administrateurs sanitaires dans de nombreux pays. Cinquante sept pays connaissent une grave pénurie de personnel de santé qui les empêche d'assurer des interventions vitales comme la vaccination des enfants, les soins prénatals et obstétricaux ou encore le traitement du VIH/Sida, du paludisme et de la tuberculose. Il manque plus de quatre millions de médecins, d'infirmières, de sages-femmes, d'administrateurs et d'agents de santé publique pour répondre aux besoins de ces pays, dont 36 sont situés en Afrique subsaharienne.

« On ne forme pas et on ne recrute pas assez d'agents de santé là où ils sont le plus nécessaires et les professionnels qualifiés sont de plus en plus nombreux à émigrer dans des pays plus nantis pour un emploi mieux rémunéré, soit dans un pays voisin, soit dans un pays industrialisé riche » selon le Dr Timothy Evans, Sous-Directeur général de l'OMS.

La pénurie est mondiale, mais particulièrement aiguë dans les pays les plus pauvres. C'est en Afrique subsaharienne qu'elle est la plus grave, région qui compte seulement 3% des agents de santé dans le monde alors qu'elle abrite 11% de la population mondiale et enregistre 24% de la charge mondiale de morbidité.

Des stratégies nationales et une solidarité internationale

Le rapport recommande aux pays de dresser des plans selon les axes suivants :

- Agir sans délai pour accroître la productivité, faisant la chasse au gaspillage et en améliorant les conditions de travail, de sécurité et la motivation du personnel.
- Prévoir l'avenir et le développement de l'enseignement
- Se doter des moyens nécessaires en renforçant les institutions essentielles à un bon développement du personnel.

Outre les initiatives nationales, le rapport de l'OMS appelle au développement de la solidarité internationale dans au moins trois domaines : les savoirs et l'apprentissage, les accords de coopération et la réactivité aux crises touchant les ressources humaines.

Nécessaires et urgentes propositions dont la mise en œuvre repose sur les volontés politiques nationales, l'information et l'implication des citoyens. Des temps forts de mobilisation sont annoncés dans plusieurs Etats membres en amont de l'Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra à Genève du 22 au 27 mai prochains. ■

Région OMS	Ensemble du personnel de santé		Prestataires de services sanitaires		Personnel administratif et d'appui	
	Nombre	Densité pour 1 000 habitants	Nombre	Prestataires de services sanitaires	Nombre	% du total
Afrique	1 640 000	2,3	1 360 000	83	280 000	17
Méditerranée orientale	2 100 000	4,0	1 580 000	75	520 000	25
Asie Sud-Est	7 040 000	4,3	4 730 000	67	2 300 000	33
Pacifique occidental	10 070 000	5,8	7 810 000	78	2 260 000	23
Europe	16 630 000	18,9	11 540 000	69	5 090 000	31
Amériques	21 740 000	24,8	12 460 000	57	9 280 000	43
Ensemble du monde	59 220 000	9,3	39 470 000	67	19 750 000	33

Note : Toutes les données se rapportent à la dernière année disponible. Dans le cas des pays pour lesquels on ne disposait pas de données sur les effectifs du personnel administratif et du personnel d'appui, on a procédé à des estimations basées sur les moyennes régionales pour les pays au sujet desquels les données étaient complètes.

Sources des données : Organisation mondiale de la Santé. Global Atlas of the Health Workforce (<http://www.who.int/globalatlas/default.asp>).

WORKING TOGETHER FOR HEALTH: THE WORLD HEALTH REPORT 2006

Every year the World Health Report takes a new and expert look at global health, focusing on a specific theme, while assessing the current global situation. Using the latest data gathered and validated by the World Health Organization, each report paints a picture of the changing world of health and shows how, if recent lessons are understood and heeded, unprecedented health gains can be achieved.

The World Health Report 2006 - "Working together for health" contains an expert assessment of the current crisis in the global health workforce and ambitious proposals to tackle it over the next ten years.

A situation of crisis

The report considers that "health workers are all people primarily engaged in actions with the primary intent of enhancing health". WHO estimates there to be a total of 59.2 million full-time paid workers worldwide. Health service providers constitute about two thirds of the global health workforce, while the remaining third is composed of health management and support workers. The spectrum of essential worker competencies is characterized by

imbalances as seen, for example, in the dire shortage of public health specialists and health care managers in many countries. A serious shortage of health workers in 57 countries is impairing provision of essential, life-saving interventions such as childhood immunization, safe pregnancy and delivery of services for mothers, and access to treatment for HIV/AIDS, malaria and tuberculosis. More than four million additional doctors, nurses, midwives, managers and public health workers are urgently needed to fill the gap in these 57 countries, 36 of which are in sub-Saharan Africa.

"Not enough health workers are being trained or recruited where they are most needed, and increasing numbers are joining a brain drain of qualified professionals who are migrating to better-paid jobs in richer countries, where those countries are near neighbours or wealthy industrialized nations" says WHO Assistant Director-General Dr Timothy Evans. The shortage is global, but the burden is greatest in countries overwhelmed by poverty. Shortages are most severe in Sub-Saharan Africa, which has 11% of the world's population and 24% of the global burden of disease but only 3% of the world's

health workers.

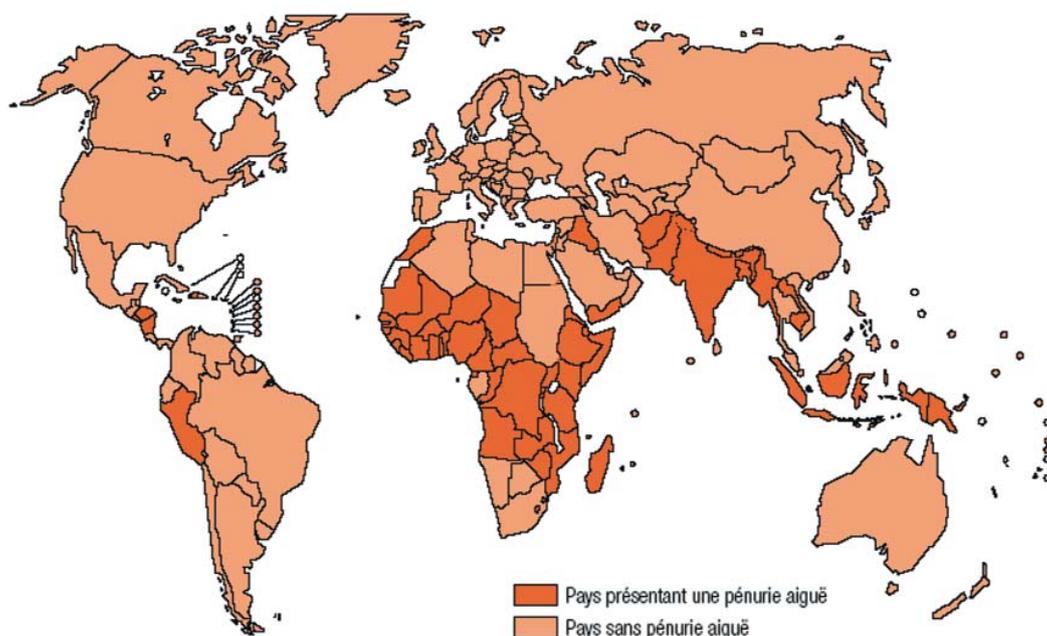
National health workforce strategies and global solidarity

The report recommends that countries should develop plans that include the following:

- Acting now for workforce productivity, fighting waste and improving working and safety conditions.
- Anticipating what lies ahead: a well-developed plan to train the health workforce.
- Acquiring workforce planning, development of leadership and management.

National initiatives must be complemented by global solidarity on at least three fronts: knowledge and learning; cooperative agreements and responsiveness to workforce crises.

Necessary and urgent proposals whose implementation relies on national political will, as well as information and involvement of the citizens. Events will be organized in several Member States before the World Health Assembly due to take place in Geneva from 22 to 27 May 2006. ■



Source des données : Organisation mondiale de la Santé, *Global Atlas of the Health Workforce* (<http://www.who.int/globalatlas/default.asp>).

DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL : L'EXEMPLE BRITANNIQUE

Les réformes de la santé ont mis en exergue la nécessité des partenariats publics privés dans les activités non régaliennes et techniques d'information. Ce sont des leviers permettant de conduire la modernisation des métiers. Elles peuvent aussi représenter un frein puissant lorsqu'elles sont insuffisantes.

Le dossier médical personnel est un maillon essentiel du processus de partenariat accompagnant la réforme de la santé et constitue un projet du domaine de l'administration électronique, le citoyen ayant directement accès au dossier et la propriété des données lui étant reconnue. Son objectif est de contribuer à la réduction des dépenses par la non redondance des actes, d'améliorer le diagnostic et les prescriptions et de pallier le risque d'erreurs médicales.

Plusieurs pays européens mettent en place ce dossier électronique, grâce à des montages plus ou moins complexes : l'Allemagne, la Belgique, la Grande Bretagne, la Finlande et la France.

En Grande Bretagne, le projet commence dès 1998, après que le département « Information for Health » du Ministère de la Santé décide d'engager le NHS (National Health Service) dans un programme national d'informatisation afin de mieux maîtriser le développement généralisé des

nouvelles technologies dans le secteur de la santé avec une stratégie de généralisation des dossiers patients électroniques et d'accès informatique des patients à leurs données médicales.

Au Royaume-Uni, les pouvoirs publics et la population sont préoccupés par la recrudescence des infections nosocomiales à l'hôpital et d'un taux élevé de mortalité due aux affections iatrogéniques (interactions médicamenteuses). Ainsi environ 10 % des patients opérés au sein du NHS seraient victimes d'une infection ou d'une erreur médicale. Le risque, 40 fois plus élevé pour un patient anglais que pour un « Européen moyen », nécessite une meilleure connaissance du patient et de son histoire médicale.

L'informatisation du secteur de la santé est considérée comme stratégique pour l'amélioration de la qualité des soins.

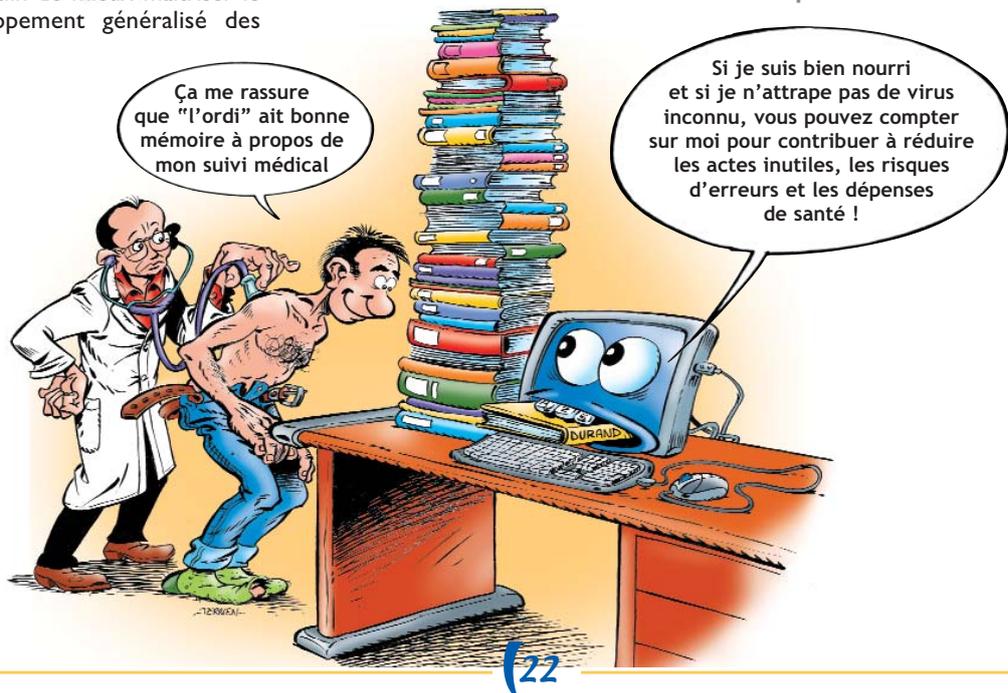
En plus de la modernisation des infrastructures et d'une mise en réseau de l'ensemble du système de santé le « National programme for IT » propose :

- la mise en place d'un système de transfert électronique des prescriptions médicales ;
- le développement d'un service électronique de prise de rendez-vous médicaux (« Choose and Book ») ;
- l'informatisation des données

médicales du patient par le biais de la constitution d'un dossier électronique personnel accessible au patient.

Le projet anglais conçu à partir de 1998, doit fournir, développer et mettre en œuvre une infrastructure informatique moderne à tous les services du NHS en 2010. Dès octobre 2002, une « taskforce » ministérielle entièrement dédiée aux sujets de l'informatisation est créée. L'objectif a été fixé : connecter, d'ici à 2011, 30 000 généralistes et 300 hôpitaux nationaux au service. Restait à fixer les moyens de l'atteindre : travailler dans le cadre d'une large consultation des médecins et des besoins qui sont les leurs. Une agence est créée le 1er avril 2005 : l'agence « NHS Connecting for Health ». Le coût : 12 milliards d'euros sur 10 ans. Pour comparaison, en France, la loi du 13 août 2004 initie un projet similaire. Tout Français doit disposer d'un dossier médical personnel (DMP) d'ici 2007. Coût total du projet : 112 millions pour couvrir 63 millions de DMP. Les professionnels de santé se plaignent déjà de l'absence de concertation.

Il faudra sans doute quelques années pour savoir lequel de ces deux projets, si différents, pour atteindre le même but, aura été le plus efficace. ■



LE COMMENCEMENT DU MONDE FINNO-OUGRIEN

L'univers finno-ougrien est d'abord une communauté de langues diverses parlées en Hongrie, en Finlande, en Estonie et dans l'Oural.



Ce ne sont pas des langues indo-européennes comme le sont celles de la grande majorité des langues européennes. Cette culture est aussi celle de l'invocation de l'invocation des esprits. Animistes, les finno-ougriens croyaient que tous les objets avaient une âme et que le shaman avait un pouvoir sur elle.

Parmi les nombreux génies citons Tapio, l'esprit des bois vêtu de mousse et Pellervonien, dieu de la végétation, protecteur des champs et des récoltes. Le principal héros de la mythologie finno-ougrienne est Väinämöien, dieu du chant et de la poésie. Vieux dès la naissance il est souvent représenté comme un homme âgé jouant d'un instru-

ment à cordes, le Kantele. Après sa miraculeuse naissance, Väinämöien défriche la terre et l'ensemence. Citons enfin Luonnotar, fille de la nature. Fécondée par la mer, elle continue à flotter sept siècles durant jusqu'à la rencontre avec une sarcelle.

L'oiseau niche sur le genou de Luonnotar et pond sept œufs. La déesse en bougeant fait basculer les œufs dans les profondeurs de la mer où ils deviennent les matériaux de l'univers.

La base forme la terre, la partie supérieure les cieux, le jaune se transforme en soleil, le blanc en lune, les taches des coquilles en étoiles, tandis que d'autres fragments constituent les nuages. Enfin Luonnotar façonne le rivage, le fond de l'océan et les montagnes qui soutiennent le ciel. Elle peut alors s'allonger pour enfanter. ■



Un Kantele

LITTÉRATURE

LES PERDANTS HÉROÏQUES

Éditions Actes sud – 2006

Diplomate, Miguel Albero, natif de Madrid, nous présente, sous le mode de nouvelles, le récit de deux dignes héritiers de don Quichotte et Sancho Pança qui se lancent sur les routes, à "la rencontre de ces ratés emblématiques".

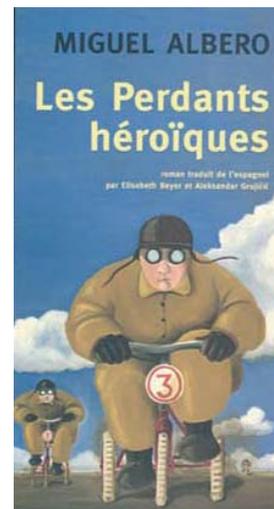
Hommage à tous ces losers qui concentrent leur force sur le seul début de leur "exploit" tel ce valeureux matador qui fuit l'arène frémissante à l'heure du combat.

Rires et grande tendresse, humilité face à nous-même lecteurs, qui avons tous un jour fait partie de ces losers.

"Le bonheur intense n'est que prélude au malheur illimité" Sinbad Martinez

"Vieillir est le seul moyen de vivre longtemps" Daniel Auber.

Ou encore Tony Velasco, parachutiste "Rester en vie, c'est avoir bien commencé". ■



MUSIQUE



MADETOJA

Le disque à écouter avant de se rendre à Helsinki : Finnish Radio Symphony Orchestra Finlandia records.

Madetoja : Symphony I-3
Comedy Overture
The Ostrobothnians
Okon Fuoko

Madetoja was a leading member of the Finnish national-romantic school, which followed Sibelius. He made use of the folk tunes of Ostrobothnia, dark and heavy melodies tinged by church modes; at the same time he was influenced by contemporary French music.

His orchestration was particularly skilful, approaching the clarity and balance of chamber music. ■

CINÉMA

LES LUMIÈRES DU FAUBOURG

d'Aki Kaurismäki, finlandais.
Critique de Michel Guilloux.

Sans prénom, Koikinen (Janne Hyytiäinen) est un gardien de nuit dont, poursuit un Aki Kaurismäki faussement didactique, « l'indifférence générale et la mécanique sans visage de la société s'acharnent à briser ses modestes espoirs les uns après les autres ».

L'homme qui a réalisé la Fille aux allumettes (1990) n'est pas insensible au mélodrame. Si l'on en reste à la trame du film, nous sommes servis, encore une fois. Aucun collègue de travail n'adresse la parole à ce Koikinen à la mine d'éternel chien battu, sauf pour le railler ; la seule personne qui lui consacre un peu d'attention, qu'il ne voit bien sûr pas, est Mirja (Maria Järvenhelmi), vendeuse d'une baraque à frites posée au milieu de nulle part. Du premier quidam venu, friqué ou musclé, à son banquier, la moindre rencontre est source d'humiliations, petites et grandes, mais quand on aime, on ne compte pas. L'homme s'en échappe par des rêves de revanche sociale bien éloignés de ses moyens et de ce que cette société peut réellement lui offrir. Alors vient le moment pour une bande de braqueurs de lui envoyer Aila (Maria Heiskanen), blonde pulpeuse « la plus calculatrice dans l'histoire du cinéma depuis Ève, de Joseph L. Mankiewicz » !

Métamorphose du chien battu en pigeon idéal qui va descendre de plus en plus bas, jusqu'à la case prison, qui n'atteint guère un homme pour qui cet endroit « est comme l'extérieur sauf que l'on ne peut en sortir. Toutes les portes sont fermées ». Bon. « Heureusement pour lui, l'auteur du film a la réputation d'être un vieil homme au cœur tendre, on peut donc espérer qu'une étincelle d'espoir illuminera la scène finale ».

Brechtien conséquent tendance rock'n roll, Kaurismäki connaît la musique. Aborder la réalité sociale et son ordre implacable, si l'on veut conserver une certaine humanité à ses personnages et suffisamment de tenue à son cinéma, demande d'écarter tout naturalisme, donc d'introduire de la distance en toute chose. Quand celle-ci est servie par l'humour à froid digne des températures d'Helsinki en hiver et l'amour du cinéma de celui-là, oeil et esprit ne peuvent que se régaler. La capitale finlandaise et tous les décors sont filmés de même, en plans fixes parfaitement composés et autant de tableaux, vivants ou non, qui renverraient aux ambiances glacées du peintre américain Edward Hopper. ■



SAVEURS D'ESTONIE

ROSOLJE

Le rosolje a connu son apogée pendant la première moitié du 19^e siècle. Petit à petit, ce roi sans couronne de la table des estoniens a été détrôné par la salade russe, moins élaborée et plus facile à préparer.

INGRÉDIENTS :

- 700 g de betterave cuite
- 400 g de pommes de terre cuites
- 200 g de carottes cuites
- 2 filets de hareng
- 2 grands cornichons à la russe
- 2 pommes de goût acide
- 200 g. de rôti de porc ou de veau bouilli
- 3 œufs durs
- 5 dl. de crème fraîche épaisse
- 1 cuillère à soupe de sel
- 0,5 cuillère à soupe de moutarde de Dijon
- un peu de sucre.

PRÉPARATION :

1. Couper tous les ingrédients sauf l'œuf en petits morceaux.
2. Mélanger la crème, la moutarde, sel et sucre pour la sauce.
3. Mélanger la sauce avec les ingrédients et mettre au froid pour environ une heure.
4. Garnir de morceaux de blanc et de rondelles de jaune d'œuf. ■



LE DESCENSEUR SOCIAL

Philippe Guibert, Alain Mengier - Fondation Jean Jaurès - Plon - 2006

L'ascenseur social est en panne, faux répondent les auteurs : "il fonctionne, mais à l'envers, il descend, il tire vers le bas". Cet ouvrage présente une enquête sur les milieux populaires où la vie quotidienne n'est pas seulement difficile, elle mine la confiance en soi comme la confiance dans les institutions.

En France, près d'un électeur sur trois appartient à ces milieux dits populaires, dont le poids numérique est identique à celui des retraités. Leurs choix : les partis extrémistes, le refus de l'Europe ; la viabilité de la société dans son ensemble est remise en cause.



L'INVENTION SOCIALE

Louise L. Lambricks - Editions Philippe Rey - 2006

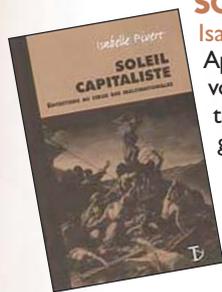
"Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le bonheur de l'humanité, c'est celui de chacun de ses membres". Boris Vian

C'est un vibrant hommage à Bertrand Schwartz que nous propose la philosophe Louise L. Lambricks.

Un parcours étonnant, celui de l'auteur du fameux "rapport Schwartz" sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

C'était, en 1981, l'émergence de ce qu'il était convenu alors d'appeler les "nouveaux pauvres".

Comment s'y prendre pour stimuler et accompagner un changement social, tout en donnant à chacun toutes ses chances ?



SOLEIL CAPITALISTE

Isabelle Pivert - Editions du Sextant - 2006

Après le choc du "capitalisme total" cher à Jean Peyrelevalde, voici des entretiens avec des cadres dirigeants de multinationales qui à travers leur parcours professionnel témoignent de l'évolution du capitalisme depuis vingt ans.

De leurs propres mots surgissent les contours d'une réalité humaine brutale, qui permet de mieux appréhender de l'intérieur des systèmes, la domination du financier, de la bourse, sur l'appareil de production.

"Quand chacun se sent menacé de perdre l'argent qui le fait vivre, son travail, son identité sociale, il faut une force morale exemplaire pour ne pas se transformer en salaud ou en carpe muette quand le chef le demande".



GAGNER SA PLACE DANS L'ENTREPRISE

(Plaidoyer pour l'authenticité et la réalisation de soi)

Jacqueline Renaud. Éditions Connaissances et Savoirs

Coll. Place Publique

Le travail est-il une vocation, une corvée, un sacerdoce, une obligation ou du plaisir, un talent à exprimer ? Vivre sa vraie personnalité dans l'entreprise, est-ce possible ? Qu'est-ce qui compte le plus, le savoir ou l'être ?

À partir des questions simples mais essentielles qu'elle pose quotidiennement à ses clients au sein de séances de travail personnalisées, de séminaires d'entreprises, de formations ANPE ou d'intervention dans les écoles de commerce, Jacqueline Renaud, coach spirituel, met à jour le moi profond de chacun. Au-delà d'un ouvrage de développement personnel, l'auteur signe ici une vive critique des méthodes de recrutement actuelles, focalisées sur les diplômes et non sur les potentialités de chacun. À l'heure des débats sociétaux sur l'accès à l'emploi, sur fonds d'une crise économique qui a profondément transformé les rapports humains et les enjeux de l'entreprise, le jeune embauché comme l'employé en fin de carrière, le nouveau directeur de service comme le quadragénaire souhaitant se reconverter, mais aussi les cadres et les responsables de ressources humaines, les dirigeants d'entreprise liront avec profit cet ouvrage empreint d'une profonde spiritualité, écrit en premier lieu avec le souci de l'autre, de l'individu, pièce maîtresse de l'entreprise.



FAUT-IL AVOIR PEUR DE L'AMÉRIQUE ?

Nicole Bacharan - Le Seuil - 2005

Chapitres aux titres évocateurs :

- 1 - Oui, le rêve américain a un sens, mais...
- 2 - Oui, l'Amérique est vraiment une démocratie, mais...
- 3 - Oui, les citoyens sont égaux devant la loi, mais...
- 4 - Non, la religion n'est pas (vraiment) au pouvoir, mais...
- 5 - Non, l'Amérique n'est pas éclatée en communautés mais...
- 6 - Non, il n'y a pas deux Amériques, mais...
- 7 - Non, l'Amérique ne veut pas dominer le monde, mais...

Nicole Bacharan est l'une des meilleures analystes des Etats-Unis, sincère et sensible, elle nous offre un savant et passionnant décryptage pour mieux comprendre cet empire protégé et isolé par deux océans.

THE LISBON SCORECARD VI

WILL EUROPE'S ECONOMY RISE AGAIN?



Each year since the Lisbon agenda's creation in 2000, the Centre for European Reform draw an overview of its implementation in the 25 Member States (plus Bulgaria and Romania). The Lisbon scorecard VI "will Europe's economy rise again?" intends to show that, in spite of the lack of indispensable reforms in the big eurozone countries, people and Member States finally acknowledge the need for reforms in an enlarged and globalised Union. You will also learn who are "the villains" and who are "the heroes" of the Lisbon agenda, topic by topic and in an overall ranking.

EMPLOYMENT IN SOCIAL CARE IN EUROPE

Published by the European foundation for the improvement of living and working conditions.

This report focuses on ways of increasing number and quality of social workers in the context of an ageing population. After phases of evaluation started in 2003 in six of the EU15 Member States, then in 5 of the new Member States and in the two acceding countries, including national reports and numerous case studies, the foundation publishes this consolidated report, that also identifies good practice and directions for future policy development.



XXXI^e RENCONTRE IPSE, HELSINKI & TALLINN LES 31 AOÛT, 1^{er} ET 2 SEPTEMBRE 2006

MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ : L'ENGAGEMENT DES ACTEURS SOCIAUX

JEUDI 31 AOÛT 2006, HELSINKI

16h30 : Accueil des participants et enregistrement

17h00 : Allocutions de bienvenue

- **Alain Chenot**, président de l'Ipse
- **Paavo Mäkinen**, chef de Représentation de la Commission européenne en Finlande.

Langues de travail :
anglais, français, finnois

VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2006, HELSINKI

09h00 : Allocution de bienvenue par M. Juhani Rantamäki, chef du département administratif incluant les affaires internationales, Kela.

09h15 : Première session : Le modèle social européen : mutation ou abandon ?

Introduction : Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse

- **Lars Magnusson**, président du programme SALTA (programme de recherche sur la vie professionnelle en Europe), vice-recteur de l'Université d'Uppsala, Suède
- **Peter Boldt**, économiste à la confédération des syndicats finlandais (SAK), membre du CESE
- **Marjorie Jouen**, conseillère externe, Association Notre Europe.

10h15-10h45 : Débat avec les participants

10h45-11h00 : Pause

11h00 : Deuxième session : Des outils : dialogue social et démocratie participative

- **Jan Olsson**, directeur de Koopi, Suède
 - **Jean-Baptiste de Foucauld**, inspecteur général des finances, animateur du Carrefour pour une Europe civique et sociale
 - **Irina Homko**, économiste experte en questions sociales au LBAS (Confédération syndicale lettonne), membre du CESE
 - **Eeva-Liisa Inkeroinen**, directrice du département des relations professionnelles, Confédération des entreprises finlandaises (EK)
- Modérateur : Tobias Müllensiefen**, Commission européenne, DG emploi, Affaires sociales et égalité des chances, Unité dialogue social et relations industrielles.

12h00-12h30 : Débat avec les participants

12h30-14h00 : Déjeuner

14h00 : Troisième session : La protection sociale, enjeu majeur de la cohésion sociale

- **Essi Rentola**, liaison manager du département Affaires internationales, Kela, fédération d'assurances sociales finlandaise
- **Eva Belabed**, membre du Comité Économique et Social Européen, Chambre du travail de Linz, Autriche
- **Tamás Hamori**, directeur des relations internationales, Onyf, Hongrie

Modérateur : Otto Kaufmann, Chercheur au Max Planck Institut Sozialrecht.

15h30-17h00 : Débat avec les participants

19h00 : Dîner en présence de personnalités finlandaises

SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2006, TALLINN

08h00 : Départ pour Tallinn

10h30 : Quatrième session : Après l'élargissement : la citoyenneté européenne vue d'Estonie et des autres États baltes

Introduction : Toivo Klaar, chef de la délégation de la représentation de la Commission européenne

- **Kaja Tael**, secrétaire d'État estonien aux questions européennes
- **Mall Hellam***, directeur exécutif de Open Estonia Foundation, Network of Estonian Nonprofit Organizations (NENO)
- **Audrone Morkuniene**, sous-secrétaire du Ministère de la Sécurité Sociale et du Travail, Lituanie
- **Ain Aaviksoo***, chef du programme politique de santé, Praxis, Estonie

Modérateur : Cécile Barbier, politologue à l'Observatoire Social Européen.

12h15-12h45 : Débat avec les participants

12h45 : Conclusion des travaux

- **Daniel Vaughan-Whitehead**, BIT, Bureau international du travail.

13h00 : Déjeuner

Langues de travail :
anglais, estonien, français

XXXIst IPSE MEETING, HELSINKI & TALLINN AUGUST 31st, SEPTEMBER 1st & 2nd 2006

EUROPEAN SOCIAL MODEL OR SOCIETY MODEL: THE SOCIAL ACTORS' INVOLVEMENT

Working languages:
English, French and Suomi

THURSDAY, AUGUST 31st, HELSINKI

16h30 : Greeting of participants

17h00 : Welcome speeches

- Alain Chenot, Ipse's president
- Paavo Mäkinen, head of the European Commission Representation in Finland.

FRIDAY, SEPTEMBER 1st, HELSINKI

09h00 : Welcome speech by Mr. Juhani Rantamäki, Head of the Administration Department including international affairs, Kela

09h15 : **First session: The European social model: transformation or abandon ?**

Introduction : Dominique Boucher, Ipse's general delegate

- Lars Magnusson, chairman of the SALTSA-programme (programme on working life research in Europe) and deputy vice chancellor of Uppsala University
- Peter Boldt, economist, central organisation of Finnish trade unions
- Marjorie Jouen, advisor, Notre Europe.

10h15-10h45 : Debate with the participants

10h45-11h00 : coffee break

11h00 : **Second session: Des outils : dialogue social et démocratie participative**

- Jan Olsson, Koopi director, Sweden
- Jean-Baptiste de Foucauld, Treasury general Inspector, organizer of the Forum for a social and civilian Europe (Cafecs) civique et sociale
- Irina Homko, economist (social issues), Free Trade Union Confederation of Latvia
- Eeva-Liisa Inkeroinen, Director at the Industrial Relations Department, Confederation of Finnish Employers (EK)

Moderateur : Tobias Müllensiefen, European Commission, Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG, Unit Social Dialogue and Industrial Relations

12h00-12h30 : Debate with the participants

12h30-14h00 : lunch

14h00 : **Third session : Social welfare, a major stake in social cohesion**

- Essi Rentola, Liaison manager of the International Affairs Department, Kela, Finland
- Eva Belabed, EESC member, Austrian Chamber of Labor
- Tamás Hamori, Onyf international relationships director, Hungary

Moderator: Otto Kaufmann, researcher, Max Planck Institut Sozialrecht, Germany.

15h30-17h00 : Debates with the participants

19h00 : diner with Finnish authorities

SATURDAY, SEPTEMBER 2nd, TALLINN

08h00 : departure to Tallinn

10h30 : **Fourth session: After European Enlargement: European Citizenship as seen by Estonia and other Baltic States**

Introduction: Toivo Klaar, head of the Representation of the European Commission in Estonia

- Kaja Tael, Estonian Undersecretary European Union Affairs
- Mall Hellam*, Executive Director of the Open Estonia Foundation, Network of Estonian Nonprofit Organizations (NENO)
- Audrone Morkuniene, , secretary of the Lithuanian Ministry of social security and labour
- Ain Aaviksoo*, Head of the Program Health Policy, Praxis, Estonia

Moderator: Cécile Barbier, political scientist, Observatoire social Européen.

12h15-12h45 : debates with the participants

12h45 : Conclusion

- Daniel Vaughan-Whitehead, ILO

13h00 : lunch

Working languages:
English, eesti keel, French

Sommaire

Dans ce numéro

Une	PAGE 1	• ÊTRE ACTEUR D'UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ EN MUTATION • BEING A PLAYER IN A CHANGING MODEL SOCIETY
Édito	PAGE 3	• ET POURTANT... Dominique Boucher, Délégué général de l'Ipse • NEVERTHELESS... Dominique Boucher, Ipse's General Delegate
à propos	PAGE 4	• LES SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL VOIENT LEUR DIVERSITÉ RECONNUE PAR L'UNION EUROPÉENNE Jean Picot • THE EUROPEAN UNION RECOGNIZES A NUMBER OF SOCIAL SERVICES IN THE PUBLIC INTEREST Jean picot
folioles	PAGE 6	• LE TROPHÉE SOCIAL DES TÉLÉCOMS
	PAGE 7	• L'IPSE COMPTE UN NOUVEL ADHÉRENT
	PAGE 8	• UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE POUR COMPRENDRE ET AGIR • GIP SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE INTERNATIONALE
	PAGE 9	• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 AVRIL 2006 : UNE REFOUNDATION DE L'IPSE POUR ENCORE PLUS DE RÉALISATIONS • LES FORMATIONS IPSE • UN DIALOGUE SUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES SERVICES : COLLOQUE CONFRONTATIONS EUROPE • A DIALOGUE ON THE EUROPEAN STRATEGY FOR SERVICES : A COLLOQUIUM ORGANIZED BY CONFRONTATIONS EUROPE
folioscopie	PAGE 10	• KELA : A LIFE-LONG SOCIAL PROTECTION IN FINLAND
	PAGE 11	• KELA : UNE PROTECTION SOCIALE TOUT AU LONG DE LA VIE
dialogues	PAGE 12	• INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE : À LA RECHERCHE DE L'IDENTITÉ PERDUE Jacques Barthélémy, avocat honoraire en droit social
	PAGE 14	• PROPOS SUR LA NOTE DE JACQUES BARTHÉLÉMY Laurent Duclos, chargé de mission au Centre d'analyses stratégiques
foliofocus	PAGE 15	• L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE S. Günter Nagel
	PAGE 16	• THE EXECUTION OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS' JUDGMENTS IN THE FIELD OF SOCIAL SECURITY S. Günter Nagel
Échotier	PAGE 18	• QUAND LES TRAVAILLEURS REFUSENT LES AVANCES DE LA BANQUE MONDIALE
	PAGE 19	• WHEN WORKERS REBUFF THE WORLD BANK'S ADVANCES
	PAGE 20	• TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LA SANTÉ : RAPPORT DE L'OMS SUR LA SANTÉ DANS LE MONDE
	PAGE 21	• WORKING TOGETHER FOR HEALTH : THE WORLD HEALTH REPORT 2006
	PAGE 22	• DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL : L'EXEMPLE BRITANIQUE
reflets d'Europe	PAGE 23	• LE COMMENCEMENT DU MONDE FINNO-OUGRIEN • LITTÉRATURE : LES PERDANTS HÉROÏQUES • MUSIQUE : MADETOJA
	PAGE 24	• CINÉMA : LES LUMIÈRES DU FAUBOURG • SAVEURS D'ESTONIE : ROSOLJE
foliothèque	PAGE 25	• À LIRE
programme	PAGE 26	• XXXI^e RENCONTRE IPSE, HELSINKI & TALLINN : 31 AOÛT, 1^{er} ET 2 SEPTEMBRE 2006 MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN OU MODÈLE DE SOCIÉTÉ : L'ENGAGEMENT DES ACTEURS SOCIAUX
	PAGE 27	• XXXI^e IPSE'S MEETING, HELSINKI & TALLINN : AUGUST 31st, SEPTEMBER 1st & 2nd 2006 EUROPEAN SOCIAL MODEL OR SOCIETY MODEL



Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne
92, boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
www.euroipse.org

FOLIO n° 43 - Juillet 2006 - ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Dominique Boucher
Rédacteurs : Dominique Boucher, Catherine Viguier, Julie Rouan

Traductions : Corporate Editions New Orleans

Conception : In-Médias - Blois. Tél. 02 54 52 15 15
contact@in-medias.fr

Dessins : Jean-Pierre Terrien

Impression : Imprimerie Rollin - Blois.

